

*Swiss Life Funds (F) Bond ESG
6M*

Rapport annuel

Exercice clos le 29.12.2023

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	16
Rapport du commissaire aux comptes	24
Comptes annuels	28
Bilan.....	29
<i>Actif</i>	29
<i>Passif</i>	30
Hors-bilan.....	31
Compte de résultat.....	32
<i>Règles & méthodes comptables</i>	33
<i>Évolution actif net</i>	36
<i>Compléments d'information</i>	37
Inventaire	50
Annexe : informations SFDR	60

Commercialisateurs	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris. Les réseaux de distribution du groupe Swiss Life France. Les distributeurs externes agréés par la société de gestion. Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses actions peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.
Société de gestion	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris.
Dépositaire et conservateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Centralisateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Etablissement placeur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés. Le Fonds est un fonds à catégories de parts – parts I, parts P et parts F : capitalisation totale des sommes distribuables.

Les sommes distribuables sont comptabilisées selon la méthode des intérêts encaissés. Le Fonds offre plusieurs catégories de parts (parts I, parts P et parts F) qui sont toutes des parts de capitalisation : les sommes distribuables sont donc totalement capitalisées et il n'y a pas de distributions.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est d'obtenir un rendement capitalisé, net de frais de gestion, supérieur à celui de l'indicateur de référence (tel que défini ci-dessous) sur des périodes glissantes de 6 mois.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de probabilité de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné.

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

Le Fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est composé à 70% de l'€STR capitalisé et à 30% du Bloomberg Euro Floating-Rate Note (EUR Unhedged), coupons réinvestis.

o €STR capitalisé : l'€STR (euro short-term rate) est un taux qui reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro et correspond à la moyenne pondérée de toutes les transactions effectuées entre les principales banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne. L'€STR capitalisé intègre l'impact du réinvestissement des intérêts.

o Bloomberg Euro Floating-Rate Note (EUR Unhedged) : le Bloomberg Euro Floating-Rate Note (EUR Unhedged) (ticker LEF1TREU) est un indice obligataire. Cet indice est composé d'un univers d'obligations à taux variables libellées en euro émises par des sociétés privées, des états, agences ou institutions supranationales. Pour faire partie de l'indice, les obligations doivent être libellées en euro, présenter un montant d'émission supérieur ou égal à 300 millions d'euros, avoir une maturité supérieure à 1 mois et appartenir à la catégorie « investment grade ». L'indice est rebalancé sur une fréquence mensuelle.

Le Fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire.

La Société de Gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si les indices composant cet indicateur de référence subissaient des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.

L'indicateur de référence du Fonds est utilisé afin d'évaluer la performance financière du Fonds. A ce titre, il n'est pas spécifiquement cohérent avec les caractéristiques ESG promues par le fonds.

- Identité de l'administrateur des indices :

L'€STR est administré par la Banque Centrale Européenne (BCE).

L'indice Bloomberg Euro Floating-Rate Note (EUR Unhedged) est administré par Bloomberg Index Services Limited.

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA :

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption du règlement (UE) 2016/1011 et, à ce titre, n'a pas à être inscrite sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'ESMA. Suite au Brexit, Bloomberg Index Services Limited ne figure plus sur le registre de l'ESMA depuis le 1er janvier 2021 mais reste régulée par la FCA au Royaume-Uni ; elle est considérée comme un administrateur de pays tiers vis-à-vis de l'Union Européenne et n'apparaîtra à nouveau sur le registre de l'ESMA que si l'Union Européenne accorde une équivalence au Royaume-Uni ou si elle obtient une reconnaissance de statut.

L'administrateur bénéficie actuellement de la période de transition pour tous les administrateurs de pays tiers qui court jusqu'au 31 décembre 2023.

- Informations complémentaires sur l'indicateur de référence :

Des informations complémentaires sur l'indice €STR sont accessibles via le site de la Banque Centrale Européenne : <https://www.ecb.europa.eu> ; et concernant l'indice Bloomberg Euro Floating-Rate Note (EUR Unhedged) sur le site de Bloomberg : <https://www.bloomberg.com/quote/LEF1TREU:IND>.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

La gestion active du Fonds repose sur un ensemble de décisions visant à tirer profit d'opportunités d'investissement dans les dimensions suivantes :

- la sensibilité obligataire ;
- le positionnement sur la courbe des taux ;
- la qualité de l'émetteur (stratégie crédit).

Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur une approche systématique et fondamentale reposant sur l'analyse de critères financiers, à laquelle est associée une gestion ISR de type « best-in-universe », puisque la note moyenne pondérée ESG du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers de référence, retranché des 20% d'émetteurs affichant les niveaux de notation les plus faibles.

Processus de sélection des actifs :

- **Etape 1 :** Un scénario économique est élaboré et revu mensuellement par l'équipe de recherche économique de SwissLife. L'approche repose sur l'adoption d'un scénario central et de deux scénarios alternatifs auxquels sont associées des probabilités de réalisation. Ensuite, de manière mensuelle également, les gérants discutent et confrontent leurs points de vue lors de sous-comités auxquels prennent part la recherche économique et les gérants. Il en résulte une confrontation des anticipations d'évolution des taux d'intérêt à court terme aux anticipations implicites du marché.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

• **Etape 2 :** Suite à cette première étape, une stratégie et une allocation tactique sont mises en place. L'équipe de gestion définit une stratégie en termes de durée, allocation crédit, positionnement de courbe, allocation géographique et sectorielle. Elle se base sur des anticipations de marchés sur le crédit, les taux d'intérêt et l'inflation et sur l'analyse ESG alimentée par les notations de notre fournisseur de recherche MSCI. Il en résulte une allocation fixant la structure du portefeuille :

o répartition des actifs entre instruments à taux fixe et instruments à taux variable ;

o répartition des actifs entre instruments référencés EONIA/€STR, et instruments référencés EURIBOR (ou autre indice équivalent) ;

o répartition des actifs entre titres vifs et OPCVM de droit français ou européens conformes à la Directive 2009/65/CE dont les objectifs sont analogues à ceux du FCP afin d'assurer des conditions de liquidité qui préservent la performance.

• **Etape 3 :** Dans le cadre des contraintes réglementaires et internes du Fonds, le gérant sélectionne des titres en adéquation avec les deux étapes précédentes. La sélection est le résultat d'une analyse combinant les critères financiers (appréciation de la rémunération offerte et anticipée eu égard aux caractéristiques intrinsèques desdits titres) et ESG décrits dans la section relative à l'approche extra-financière du Fonds.

Le Fonds doit être investi au minimum à hauteur de 15% de son actif dans des instruments financiers ayant une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale supérieure ou égale à vingt-quatre (24) mois.

L'objectif du gérant est également de constituer une poche composée de liquidités, d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la Directive 2009/65/CE et d'instruments à échéance journalière J et à échéance J+1 à hauteur de 7,5% minimum de l'actif net du Fonds. La poche d'OPCVM contribue à maintenir à tout moment un niveau de liquidités disponibles minimum de manière à pouvoir honorer les rachats. Les principaux critères de sélection des OPCVM sont (i) la rigueur du processus d'investissement, (ii) la performance relative de l'OPCVM, et (iii) l'écart de suivi de l'OPCVM (tracking error). La composition du portefeuille de ces OPCVM peut s'écarter de la répartition de l'indicateur de référence du Fonds.

La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le Fonds dans une volatilité annualisée inférieure à 0,50%.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts :	comprise entre 0 et 0,50
Zone géographique des émetteurs des titres :	toutes zones géographiques : fourchette d'exposition sur les titres libellés en autres devises que l'euro : de 0 à 10% de l'actif net du Fonds.

Le gérant cherche à obtenir la meilleure combinaison en termes de rendement, risque, liquidité et qualité ESG, en respectant notamment l'objectif de surperformance ESG du Fonds vis-à-vis de son univers éligible.

- Approche extra-financière :

o Prise en compte des risques de durabilité

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus d'investissement. En effet, la Société de gestion évalue ces risques et définit des mesures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer et remédier à ces risques potentiels, tout au long du cycle d'investissement, lors de la diligence pré-investissement, puis lors de la phase de détention, avec une surveillance continue des actifs détenus. Cette prise en compte est réalisée notamment par :

- l'application d'exclusions décrites ci-après,
- le suivi des indicateurs que le Fonds utilise pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales décrites ci-après, qui comprennent :
 - la note ESG moyenne pondérée du Fonds ;
 - l'empreinte carbone du fonds ; et
 - le pourcentage d'investissements réalisés dans des titres de sociétés liant la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité.

o Exclusions :

Dans le cadre de sa gestion, Swiss Life Asset Managers souhaite limiter les risques de réputation et de marché qui pourraient être associés à des émetteurs ou à des activités qui portent atteinte aux facteurs de durabilité. Dans cet objectif, Swiss Life Asset Managers a défini des exclusions de trois types différents :

- Réglementaires (notamment sur les armes controversées),
- Sectorielles (par exemple, sur le charbon thermique),
- Normatives (par exemple, sur la violation des principes du Pacte Mondial).

De manière complémentaire, afin de s'assurer que le Fonds a un niveau minimum de qualité extra-financière, la Société de gestion applique également au niveau du Fonds des règles qui visent à limiter l'investissement :

- dans des émetteurs dont les performances ESG sont faibles,
- dans des émetteurs faisant face à des controverses ESG graves,

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

- dans des émetteurs qui sont relativement mal évalués au regard des principales incidences négatives (PAI).

Ces exclusions et ces critères minimum de qualité extra-financière sont détaillés dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion disponible sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>.

o Règles ESG prises en compte dans la construction du portefeuille :

Le Fonds vise à surperformer son univers de référence (à savoir : un univers composite constitué de 70% de l'€STR et 30% Bloomberg Euro Floating-Rate Note) en construisant un meilleur profil environnemental, social et de gouvernance (ESG) global.

Au moins 90 % des investissements du Fonds, à l'exception des liquidités sous forme de dépôt d'espèces et des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics, sont sélectionnés par la Société de gestion sur la base des approches décrites au (1) et (2) ci-dessous :

(1) Concernant les investissements en direct autorisés (hors OPC) :

a. Approche significative : Amélioration de la notation ESG : La note ESG moyenne pondérée des investissements en direct autorisés et sélectionnés sur la base de cette approche doit être supérieure à celle de l'univers de référence, après élimination des 20% des émetteurs affichant les niveaux de notation ESG les plus faibles. Cette méthode vise à privilégier en portefeuille des émetteurs avancés sur les enjeux ESG. La stratégie du Fonds est associée à une gestion ISR de type « best-in-universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

b. De manière complémentaire à l'approche significative décrite ci-dessus, le Fonds vise également à surperformer son univers de référence :

i. en atteignant une empreinte carbone plus faible. Cette métrique est définie comme les émissions absolues de carbone (Scopes 1,2,3) qui sont financées par les émetteurs du portefeuille (tonnes de CO2/million d'euro investi dans le Fonds). En incluant les émissions directes et indirectes (Scopes 1,2,3), les émissions de carbone financées doivent être inférieures à celles de l'univers de référence.

ii. en détenant un niveau plus élevé d'entreprises qui lient la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité. Cette métrique indique si les entreprises ont inclus des critères de durabilité dans la rémunération des dirigeants, afin de réduire les externalités négatives et d'augmenter les externalités positives pour toutes leurs parties prenantes, et pas seulement les actionnaires. Le pourcentage du Fonds investi dans des émetteurs liant la rémunération à la durabilité doit être plus élevé que pour l'univers de référence.

(2) Concernant les OPC, l'approche significative consiste à disposer du label ISR français ou d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du label, et respecter les critères quantitatifs issus du label ISR (à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du Fonds).

Une partie des OPC pourra donc ne pas disposer du label ISR français ou d'un label européen reconnu comme équivalent, sous réserve qu'au moins 90 % des investissements du Fonds, à l'exception des liquidités sous forme de dépôt d'espèces et des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics, soient sélectionnés par la Société de gestion sur la base des approches décrites aux paragraphes (1) et (2) ci-dessus.

o Méthodologie de notation des PAI

Pour son modèle propriétaire de notation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI), la société de gestion a mis en place une analyse visant à élaborer une évaluation des PAI obligatoires et leur prise en compte dans les décisions d'investissement du Fonds (article 7 du Règlement SFDR).

Cette analyse consiste en la détermination d'une « notation PAI » des émetteurs qui traduit la valeur de chaque indicateur PAI obligatoire en une note basée sur sa gravité (les valeurs des indicateurs PAI sont fournies par des fournisseurs de données externes). Tous les scores des différents indicateurs PAI sont ensuite additionnés pour constituer la notation PAI de l'émetteur. Selon notre méthodologie, plus la note obtenue est basse, meilleure elle est.

La Société de gestion utilise les données de MSCI ESG Research sur chacun des quatorze indicateurs obligatoires. Les indicateurs PAI, composés d'indicateurs numériques et binaires, sont traduits en notations. La notation PAI propriétaire agrège les notations pour chaque PAI pour obtenir une notation absolue globale pour les entreprises dans l'univers MSCI ESG (actuellement plus de 8000 entreprises).

o Méthodologie de notation ESG

Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Swiss Life Asset Managers France s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue MSCI. Elle analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G.

Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent :

- Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau (niveau de désertification et intensité hydrique).
- Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits.
- Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital.

L'analyse des émetteurs est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO, etc.). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées ; comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.

L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

Ainsi, les émetteurs sont évalués sur des groupes d'enjeux clés sélectionnés pour déterminer le score ESG MSCI d'une société (3 au minimum et 7 maximum) et dépendant principalement de leur appartenance à un sous-secteur de la classification General Industry Classification Standards (GICS). Ainsi le groupe d'enjeux clés choisis pour représenter les titres appartenant à un même sous-secteur GICS dépend principalement d'une analyse de sensibilité faite en amont par MSCI sur l'ensemble des secteurs GICS. Par ailleurs, pour toutes les sociétés évaluées, quel que soit son secteur d'activité, les enjeux clés de la thématique gouvernance d'entreprise sont utilisés.

Pour chacun des enjeux clés qui s'appliquent, MSCI évalue deux éléments complémentaires :

- L'exposition au risque : MSCI mesure l'exposition des activités d'une entreprise particulière au risque correspondant à un enjeu clé en considérant son exposition par secteur d'activité (SIC classification) et peut également tenir compte de la répartition par zone géographique.
- La gestion du risque mise en place par un émetteur privé est également pris en compte dans le calcul de son score ESG par l'intermédiaire d'indicateur de stratégie de mitigation des risques et du suivi de la performance de ces mesures.

o Limites méthodologiques des approches extra-financières

- Limites méthodologiques liées à l'analyse de la Société de gestion (PAI) :

- Le score PAI n'est pas ajusté par secteur, et peut donc générer des biais importants en favorisant ou défavorisant certains secteurs.
- Certaines données sous-jacentes ne sont pas disponibles, et tous les émetteurs ne sont donc pas évalués avec le même niveau d'information initial.

- Limites méthodologiques liées aux données MSCI ESG :

Comme indiqué, le Fonds s'appuie, pour déterminer la qualité extra-financière des titres en portefeuilles, sur la méthodologie ESG développée par MSCI et, en particulier, sur le score global ESG issu de ce modèle. Ainsi les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du Fonds sont celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de scoring ESG. Elles sont de plusieurs sortes :

- problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leur capacité à gérer leurs risques ESG) qui ont utilisées comme input du modèle de scoring ESG de MSCI; problème atténué par MSCI par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de scoring ;
- problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de scoring ESG de MSCI) : ce problème est atténué par MSCI par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG, mais qui est traité en amont du modèle MSCI pour chaque catégorie d'émetteurs, selon leurs spécificités : MSCI utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et l'avis des investisseurs, pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur ou un émetteur donné ;
- Problème de réactivité pour traiter des informations nouvelles ayant un impact substantiel sur le profil ESG des émetteurs (par exemple, controverse sévère). Le délai de révision de la notation ESG par MSCI pourra amener les gérants à prendre des décisions discrétionnaires pour le fonds avant la révision.

Pour rappel, le processus de gestion du Fonds s'appuie sur une approche systématique et fondamentale reposant sur l'analyse de critères financiers, à laquelle est associée une gestion ISR de type « best-in-universe », puisque la note moyenne pondérée ESG du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement éligible, retranché des 20% d'émetteurs affichant les niveaux de notation les plus faibles.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Par ailleurs, l'indicateur de référence du Fonds n'est pas, par nature, spécifiquement cohérent avec une stratégie extra financière.

- Suivi des risques :

Pour l'ensemble des actifs du Fonds, le gérant s'assure du respect des règles de diversification des risques telles que définies par le comité risque de la société de gestion. La gestion des risques est au cœur de notre processus d'investissement. Ces risques peuvent être classés en 4 catégories principales :

- le risque de marché : exposition aux mouvements des marchés, dont, en particulier, l'exposition au risque de crédit définie comme le risque de défaillance d'un émetteur,
- le risque de contrepartie : exposition au risque de défaillance d'une contrepartie,
- le risque de liquidité : risque de ne pas être en mesure de faire face aux besoins de liquidité du fonds et en particulier aux demandes de rachat des investisseurs,
- le risque opérationnel : exposition au risque de défaillance des personnes, des systèmes ou des processus.

Actifs entrant dans la composition de l'actif (hors dérivés intégrés)

- Actions et autres titres assimilés : Néant.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire :

- Titres de Créances Négociables (TCN) à taux fixe ou variable : titres négociables à court terme / NEU CP - Negotiable European Commercial Paper (anciennement dénommés : certificats de dépôt, billets de trésorerie, euro CP, titres d'Etat (BTF, BTAN)), titres négociables à moyen terme / NEU MTN - Negotiable European Medium Term Note (anciennement dénommés BMTN) ;
- Obligations à taux fixe, obligations à taux variable

Le Fonds peut investir dans des instruments financiers ayant, au moment de leur acquisition, une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à trente-six (36) mois. À tout moment, la maturité finale d'une quelconque position détenue n'excèdera pas trente-six (36) mois.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire mentionnés ci-dessus sont autorisés dans une proportion allant de 0% à 100% de l'actif du Fonds, avec 100% maximum de titres en direct.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du Fonds (ou WAM) est comprise entre 0 et 6 mois.

La durée de vie moyenne pondérée (jusqu'à l'extinction des instruments financiers) WAL du portefeuille du Fonds est inférieure ou égale à 18 mois.

Le Fonds peut investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Dans ce cas, le risque de change sera intégralement couvert par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises « swaps de change » ou par des opérations de vente à terme de devises.

Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dette privée et publique des titres choisis dès lors que sensibilité globale du portefeuille n'excède pas 0.50%.

- Titrisation / Fonds Communs de créances :

Le Fonds exclut tout investissement en véhicules de titrisation (émissions de fonds communs de créances (FCC) et/ou d'asset backed securities (ABS), y compris les émissions de titres de créances négociables de type ABCP (asset backed commercial paper)) à l'exception d'instruments disposant d'une garantie permettant de transférer intégralement le risque de défaillance de ces véhicules ou des émissions de ces véhicules vers des établissements de crédit bénéficiant d'une évaluation de qualité de crédit conformément aux critères détaillés ci-après dans la limite de 15% de l'exposition de l'actif net du Fonds.

La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition sera sans contraintes.

- Critères relatifs à la notation :

Ces critères de notation sont applicables aux titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire ainsi qu'aux instruments de titrisation / fonds communs de créances autorisés ci-dessus.

Les titres en portefeuille émis par des émetteurs privés ou souverains doivent être de qualité de crédit

« investment grade » :

Agence/Notation	Standard & Poor's	Moody's Investors Service
Court Terme	A -3	P-3
Long Terme	BBB-	Baa3

Ces émissions devront détenir au moins l'une des deux meilleures notations (court terme ou long terme suivant leur nature) déterminées par chacune des agences de notation reconnues (Standard & Poor's, Moody's) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Ainsi les titres en portefeuille notés en catégorie dite « spéculative » ou considérés comme tels par la société de gestion sont exclus.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour sélectionner les actifs mais évalue en interne la qualité de crédit des actifs.

- Actions ou parts d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement :

Le Fonds peut investir, dans la limite de 10% de ses actifs, dans des OPCVM français ou européens n'investissant pas plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Le Fonds peut être investi en parts et/ou actions d'OPC internes et/ou externes au Groupe Swiss Life. Les fonds externes sont sélectionnés par le gérant au sein d'une univers de fonds approuvés par le comité de sélection de fonds externes de Swiss Life Asset Managers France.

Les instruments dérivés :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de l'actif.

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action : non
- taux : oui
- change : oui (uniquement en couverture)
- crédit : oui
- inflation : non

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture au risque de change : oui
- couverture et/ou exposition au risque de taux nominaux, taux réels et au risque de crédit : oui

- Nature des instruments utilisés :

- futures : oui
- options : non
- swaps : oui (à taux fixe et à taux variable ou toute autre référence du marché monétaire)
- swaps de change et change à terme : oui uniquement en couverture dérivés de crédit : oui, TRS (total return swap) ou contrat d'échange sur rendement global

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir de manière discrétionnaire, et/ou exposer à caractère provisoire de façon synthétique le portefeuille contre le risque de taux, de crédit. Le risque de change est systématiquement couvert. .

Les instruments de taux et de crédit sont utilisés afin de couvrir ou d'exposer de façon synthétique le portefeuille aux risques de taux, de crédit de son univers d'investissement.

Les swaps de change, change à terme et futures de change sont utilisés afin de protéger le portefeuille aux fluctuations des devises de dénomination des actifs par rapport à l'Euro.

Le total return swap ou contrat d'échange sur rendement global est utilisé pour s'exposer ou céder le risque du titre sous-jacent pendant une période donnée.

Les dérivés de crédit porteront sur les indices et sur les total return swaps.

La société de gestion peut conclure des total return swaps ou contrat d'échange sur rendement global dans la mesure où les contreparties sont des établissements financiers de premier ordre où le fonds est autorisé à investir dans les sous-jacents en vertu de sa politique d'investissement et notamment des établissements financiers membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Les contreparties doivent avoir une notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Le total return swaps est utilisé pour s'exposer ou céder le risque d'un titre sous-jacent pendant une période donnée. Les types d'actifs pouvant faire l'objet de total return swaps sont ceux autorisés en vertu de la politique d'investissement du Fonds à l'exclusion des parts et actions d'OPC. La contrepartie ne peut influencer ni la gestion du portefeuille du Fonds, ni les sous-jacents des instruments dérivés.

Les opérations effectuées dans le cadre du portefeuille de l'OPCVM ne nécessitent pas l'accord de la contrepartie.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

Titres intégrant des dérivés :

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux : oui
- Change : oui
- Crédit : oui

- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture : oui
- Exposition : oui

- La nature des instruments utilisés

- EMTN structuré / certificat structuré / BMTN structuré (intégrant un ou des contrats financiers simples) : oui
- EMTN structuré / certificat structuré / BMTN structuré (intégrant un ou des contrats financiers complexes) : non
- Titres de créances callable / puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) : oui
- Obligations avec floor ou cap (incluant les obligations indexées) : oui
- Obligations convertibles : non
- Obligations contingente convertibles : non
- Véhicules de titrisation intégrant notamment une option de put et /ou de call : oui
- Partly paid securities: non
- Produits structurés : Autocall, Lock-in : oui
- Catastrophe bond (cat bond): non
- Dérivés de crédit (Crédit Default Swaps / Certificats de Valeur Garantie / Credit Link Note...) : non
- Asset swap (à condition qu'il remplisse les critères d'éligibilité défini par le règlement 2017/1131) : oui

- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le gérant peut intervenir jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds :

- sur le risque de taux en couverture et en exposition de manière provisoire,
- sur le risque de change en couverture,
- et sur le risque de crédit en exposition de manière provisoire.

Dépôts :

Afin de gérer sa trésorerie, le Fonds est autorisé, dans les limites réglementaires, à utiliser les dépôts d'une durée maximale de douze mois auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE ou un Etat considéré comme équivalent.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts d'espèces ne sont pas autorisés dans le portefeuille. Néanmoins, par dérogation et conformément à la réglementation en vigueur, le fonds peut effectuer des emprunts d'espèces de manière temporaire dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

Sont autorisées les prises et mises en pension livrée par référence au Code monétaire et financier, conclues dans le cadre de la convention de place avec des établissements de crédit français ayant la qualité de dépositaire, avec possibilité d'interruption à tout moment, à l'initiative du Fonds.

Les prêts et emprunts de titres ne sont pas autorisés.

- Types d'actifs pouvant faire l'objet d'opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres : Instruments financiers autorisés dans le portefeuille du fonds en vertu de la politique d'investissement de celui-ci à l'exclusion des parts et actions d'OPC.

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations seront effectuées principalement dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds.

- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100%	100%	0%	0%
Proportion attendue de l'actif net	20%	20%	0%	0%

La réalisation de ces opérations avec des sociétés liées au Groupe Swiss Life pourra générer un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « commissions et frais ».

- Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties financières (aussi appelée collatéral).

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du Fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- la garantie financière sera donnée sous forme d'espèces, ou d'instruments financiers. Les types d'instruments financiers éligibles sont notamment ceux autorisés à l'actif de l'OPCVM en vertu de la politique d'investissement de celui-ci ;
- les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation et de diversification.

L'évaluation de la garantie financière est faite au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties.

Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

La description des garanties acceptables en ce qui concerne les types d'actifs, l'émetteur, l'échéance, la liquidité ainsi que la diversification des garanties et les politiques en matière de corrélation est détaillée dans la politique de sélection.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées notamment en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension sous certaines conditions et/ou investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les contreparties retenues pour la réalisation de ces opérations sont des établissements financiers de premier ordre membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Les contreparties doivent avoir une notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Profil de risque :

Les risques encourus par les porteurs de parts du Fonds sont les suivants :

- Risque de crédit :

Il concerne la valorisation des obligations et des titres de créances négociables. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'exposition du fonds par rapport à sa devise de référence, l'Euro. Bien que la stratégie prévoie une couverture systématique des positions dans des devises autres que l'euro, les investisseurs pourront être exposés à un risque de change résiduel qui pourra affecter négativement la valeur liquidative du fonds.

- Risque de contrepartie:

Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis-à-vis du fonds. Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

- Risque de durabilité :

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Un émetteur qui s'engage dans des activités qui portent gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité est exposé à un risque de réputation et de marché qui pourrait affecter négativement la valeur des instruments financiers qu'il a émis, et que le Fonds détient. L'exposition à ce risque pourrait donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de liquidité:

Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille notamment en cas de rachat significatif, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

- Risque de taux :

Le cours d'une obligation ou d'un titre de créances dépend des variations de taux d'intérêt : lorsque ceux-ci baissent, le cours monte, et lorsqu'ils augmentent, le cours diminue. Ce risque peut être synthétisé par la sensibilité nominale. Cette mesure représente la variation en pourcentage du prix d'une obligation consécutive à une variation de 1% des taux d'intérêt nominaux. Dans le cas d'un portefeuille de sensibilité 0,50% une hausse des taux nominaux de 1% peut faire varier la valeur liquidative du Fonds en moyenne de -0,50%.

- Risque lié aux instruments de titrisation :

Le Fonds exclut tout investissement en véhicules de titrisation (émissions de Fonds Communs de Créances (FCC) et/ou d'Asset Backed Securities (ABS), y compris les émissions de titres de créances négociables de type ABCP (Asset Backed Commercial Paper)) à l'exception d'instruments disposant d'une garantie permettant de transférer intégralement le risque de défaillance de ces véhicules ou des émissions de ces véhicules vers des établissements de crédit. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. Il existe un risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risques liés à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels, aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financière :

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres. Le recours à ces instruments et opérations sont susceptibles de créer des risques pour le fonds tels que : (i) le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus) ; (ii) le risque juridique (notamment celui relatif aux contrats mis en place avec les contreparties) ; (iii) le risque de conservation (le risque de perte des actifs donnés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire) ; (iv) le risque opérationnel (risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'évènements extérieurs y compris le risque juridique et le risque de documentation ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation appliquées pour le compte du placement collectif ou du portefeuille individuel) ; (v) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant ; (vi) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le fonds ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie) ; (vii) le risque de surexposition (le fonds peut amplifier les mouvements des marchés sur lesquels le gérant intervient et par conséquent, sa valeur liquidative risque de baisser de manière plus importante et plus rapide que celle de ses marchés).

- Risques liés à l'utilisation des méthodologies de notation de la qualité extra-financière des titres :

Pour déterminer la qualité extra-financière des titres, le Fonds s'appuie sur une méthodologie développée par un prestataire externe (MSCI) ou sur une méthodologie développée en interne pour les PAI. Les limites de ces méthodologies sont décrites dans la section « stratégie d'investissement ». Ses résultats pourront être sensiblement différents de ceux d'autres agences de notation ou d'autres méthodologies, ce en raison

du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie.

Garantie ou protection – Politique de traitement équitable :

- Garantie ou protection :

Il est rappelé que ni le montant investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, il se peut que le montant initialement investi ne puisse pas être intégralement restitué.

- Politique de traitement équitable des investisseurs :

La Société de gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du Fonds. Les modalités de souscription et de rachat et, l'accès aux informations sur le fonds sont similaires pour l'ensemble des porteurs du Fonds. Toutefois, la Société de gestion peut être amenée à transmettre aux investisseurs relevant du contrôle de l'ACPR, de l'Autorité des marchés financiers ou des autorités européennes équivalentes, la composition du portefeuille de l'OPCVM, pour les besoins de calcul des exigences réglementaires (par exemple liées à la directive 2009/138/CE – Solvabilité 2), dans les conditions et modalités prévues par la réglementation. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Souscripteurs concernés :

Les parts du Fonds ne sont pas ouvertes aux investisseurs ayant la qualité de US Person.

o Parts P : tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux particuliers.

o Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels.

o Parts F : tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2 ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

Restriction de commercialisation applicable aux citoyens et résidents russes :

Compte tenu des dispositions du règlement (UE) 833/2014 et du règlement (UE) 398/2022 du 9 mars 2022, la souscription des parts de ce Fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Restriction de commercialisation applicable aux US Persons :

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat des Etats-Unis d'Amérique, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ou US Person) sauf si : (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du Fonds).

Le Fonds n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'US Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de ses parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une US Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du Fonds.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts du Fonds auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des US Persons.

L'offre de parts du Fonds n'a pas été autorisée ou rejetée par la Securities and Exchange Commission, la commission spécialisée d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre autorité régulatrice américaine ; et lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Définition de US Person :

La définition d'US Person renvoie à toute personne des Etats-Unis d'Amérique au sens de la Règle 902 du Regulation S du Securities Act de 1933 adopté par la Securities and Exchange Commission, la définition de ce terme pouvant évoluer et être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives. Ainsi, US Person désigne, sans s'y limiter :

- toute personne physique résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation des Etats Unis d'Amérique ;
- toute succession ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est une US Person ;
- toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une US Person trustee est une US Person ;
- toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ;

- tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ; et
- toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constitué selon les lois d'un pays autre que les Etats Unis d'Amérique et (ii) établie par une US Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

- Profil type de l'investisseur :

Le Fonds s'adresse plus particulièrement aux investisseurs recherchant une rémunération supérieure à celle de l'indice de référence sur une période glissante de six (6) mois.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

- Durée de placement recommandée : 6 mois.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le Fonds.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds et/ou aux plus-values réalisées par le porteur de parts dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur de parts, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, ou autres cas). Les règles applicables aux porteurs de parts résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

- Echange automatique d'informations fiscales (règlementation CRS) :

La Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 sur l'échange automatique de renseignements bancaires et financiers est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Cette Directive impose notamment aux sociétés de gestion ainsi qu'aux OPC une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Information dans le domaine fiscal et en particulier aux dispositions de l'article 1649 AC du Code général des impôts, les porteurs de parts seront tenus de fournir au Fonds, à la société de gestion ou à leur mandataire un certain nombre de renseignements sur leur identité personnelle, leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et personnes les contrôlant. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres informations complémentaires relatives à la situation fiscale des porteurs de parts pourront être demandées.

Le porteur de parts sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion et au Fonds de se conformer à leurs obligations de déclaration. Ces données pourront faire l'objet d'une communication aux autorités fiscales françaises et être transmises par celles-ci à des autorités fiscales étrangères.

- Informations relatives à la finance durable :

Le fonds bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23 juillet 2020).

o Informations relatives au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») :

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR tels que définis dans la stratégie d'investissement du Fonds, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Le Fonds prend ainsi en compte les risques de durabilité tels que définis dans sa stratégie d'investissement.

Swiss Life Asset Managers France en tant que société de gestion prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (les « PAI ») dans ses décisions d'investissement conformément au Règlement SFDR (Article 4, paragraphe 1, point a). Plus d'informations sont disponibles dans la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » accessible sur le site internet (<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>).

Conformément à l'article 7 du Règlement SFDR, la Société de gestion prend également en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement au niveau du Fonds. Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives au niveau du Fonds sont disponibles dans le rapport annuel du Fonds et dans l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR jointe à ce prospectus et font l'objet d'un reporting ex-post dans le rapport annuel du fonds.

o Informations relatives au règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie »)

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») identifie les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental, selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des six objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe ditDNSH, « Do No Significant Harm » ou principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les investissements sous-jacents de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Plus d'information sont disponibles dans la stratégie d'investissement du Fonds et dans l'annexe précontractuelle du prospectus établie en application du Règlement SFDR et du Règlement Taxonomie.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.swisslife-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE ASSET MANAGERS France, 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. Le DICI est également disponible sur le site www.swisslife-am.com.
- Date de création du FCP : 30 juin 2010.

Rapport d'activité

1. Environnement économique

L'année 2023 a été marquée par plusieurs sources d'incertitudes sur les marchés financiers. Les conflits géopolitiques, l'inflation grandissante, les politiques monétaires contraignantes ainsi que la disponibilité de l'énergie ont été les principaux thèmes de cette année. Avec la persistance de l'inflation, les banquiers centraux ont maintenu leur discours restrictif et ont continué d'utiliser tous les outils à leur disposition pour contrer la hausse des prix notamment par le biais des hausses des taux directeurs. Ces incertitudes ont bouleversé l'évolution des taux longs, les actifs risqués et les marchés monétaires ont aussi été impactés.

Le niveau de l'estr était ainsi à son point le plus bas en juillet 2022 pour ensuite augmenter graduellement en ligne avec la hausse des taux et l'augmentation des primes de risques, pour atteindre son point haut en septembre 2023. La volatilité reste bien implantée en 2023, provenant à la fois des incertitudes autour des anticipations de taux et également des primes de risque crédit.

Dans ce contexte, l'Estr s'est établi en moyenne à 3.20% en 2023 : celui-ci s'établissait à 1.89% en début d'année pour finir à 3.88% en ligne avec l'évolution du taux de dépôt (+2.00% en 2023)

Le swap ESTR 1 an, mesurant les anticipations de marchés sur les futurs niveaux de l'indice, a été positif pendant toute l'année 2023, s'établissant en moyenne à 3.58% sur l'année. Il a atteint son point haut en septembre pour atteindre 3.94%.

2. Politique de gestion

Au cours de l'exercice, le portefeuille de Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M a conservé son exposition en conformité avec la politique de gestion suivie au sein de Swiss Life Asset Managers France. Compte tenu de la prime de risque prévalant sur le marché des titres de maturité résiduelle inférieurs à 36 mois au cours de la période, le portefeuille a été investi sur des titres à taux fixe mais principalement à taux variable.

3. Dix plus grosses positions détenues au 29 décembre 2023 : (hors trésorerie, futures)

Isin	Société / OPC	Poids
FR0010216804	BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE FCP	38.00%
FR0013067790	BFT AUREUS ISR FCP	31.00%
FR0010089649	SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	26.00%
FR001400KZP3	SOCIETE GENERALE 4.25% 28/09/2026	11.80%
XS2723549528	CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	11.40%
CH1168499791	UBS GROUP INC VAR 21/03/2025	10.40%
XS2367264103	BARCLAYS BANK PLC LONDON VAR 12/04/2024	10.30%
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	10.00%
XS2719281227	INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/11/2025	9.70%
FR0013444759	BNP PARIBAS 0.125% 04/09/2026	9.40%

4. Principaux mouvements du portefeuille au cours de l'exercice :

Trade Date	Value Date	ISIN	Security Name	Sec Type	B/S	Amount
23/03/2023	23/03/2023	FR0127899864	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 03/24/23	MM Bond	Buy	99 992 010,60 €
09/02/2023	09/02/2023	FR0127867978	CRED AGRICOLE SA CNCASA EUCP 0 02/10/23	MM Bond	Buy	89 994 010,33 €
08/03/2023	08/03/2023	FR0127891580	CRED AGRICOLE SA CNCASA EUCP 0 03/09/23	MM Bond	Buy	79 994 676,96 €

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Trade Date	Value Date	ISIN	Security Name	Sec Type	B/S	Amount
09/03/2023	09/03/2023	FR0127888941	CRED AGRICOLE SA CNCASA EUCP 0 03/10/23	MM Bond	Buy	79 994 676,96 €
29/03/2023	29/03/2023	FR0127797464	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 03/30/23	MM Bond	Buy	79 993 610,48 €
30/03/2023	30/03/2023	FR0127797506	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 03/31/23	MM Bond	Buy	79 993 610,48 €
03/04/2023	03/04/2023	FR0127797555	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 04/04/23	MM Bond	Buy	79 993 610,48 €
04/04/2023	04/04/2023	FR0127656488	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 04/05/23	MM Bond	Buy	79 993 610,48 €
27/03/2023	27/03/2023	FR0127797365	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 03/28/23	MM Bond	Buy	79 993 610,05 €
06/12/2023	06/12/2023	FR0128194463	LA BANQUE POSTAL FRPTT EUCP 0 12/07/23	MM Bond	Buy	79 991 410,93 €

5. Position Futures :

Pas de positions futures à la clôture de l'exercice.

6. Evolution de l'OPC :

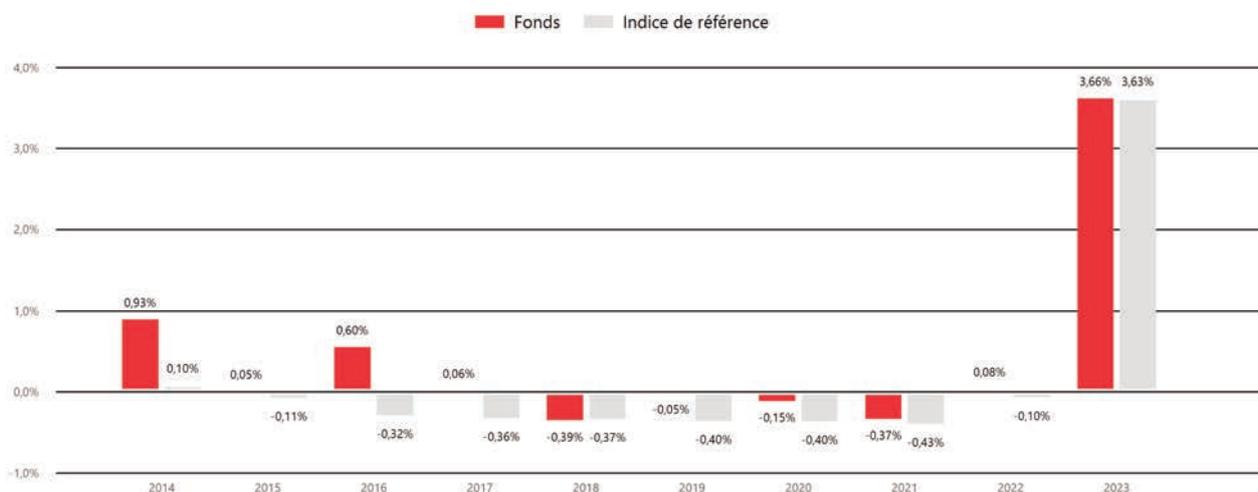
	31/12/2022	29/12/2023	Variation
Total actif net	1 586 749 008.80	1 969 721 685.18	24.14%
Nombre de parts			
Swiss Life Funds (F) Bond 6M I Cap (ISIN : FR0010899179)	149 380.09	166 713.31	11.60%
Swiss Life Funds (F) Bond 6M P Cap (ISIN : FR0010914358)	9 493.59	1 232 928.105	12886.95%
Swiss Life Funds (F) Bond 6M P Cap (ISIN : FR0010914358)		37 634.89	
Valeur liquidative			
Swiss Life Funds (F) Bond 6M I Cap (ISIN : FR0010899179)	10 615.6700	11 004.2000	3.66%
Swiss Life Funds (F) Bond 6M P Cap (ISIN : FR0010914358)	103.05	106.56	3.41%
Swiss Life Funds (F) Bond 6M F Cap (ISIN : FR001400LFN8)		100.6900	

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Historique de performances

Part I / FR0010899179

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à sa valeur de référence.



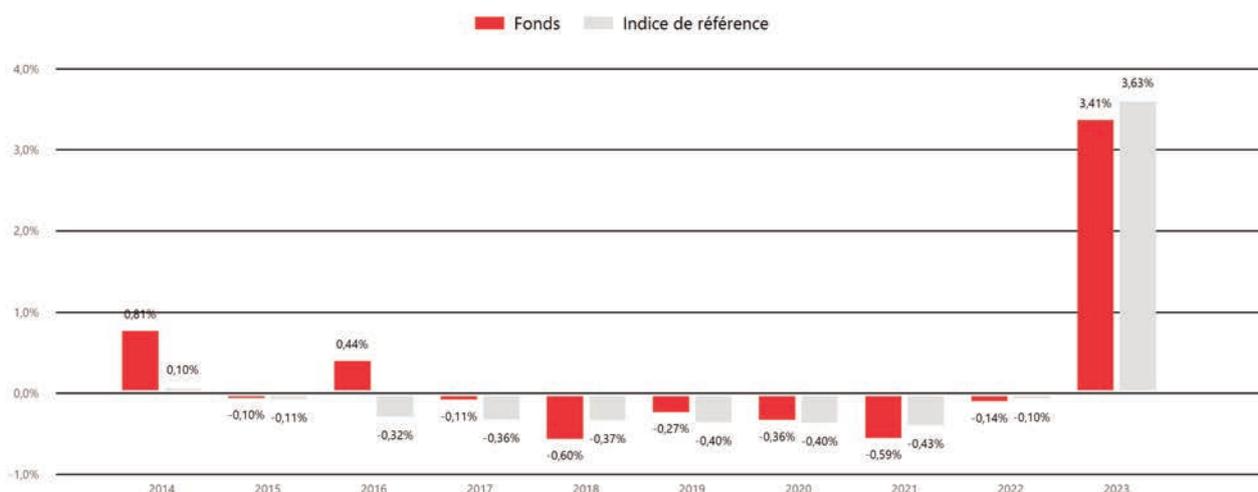
Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

A compter du 30 octobre 2020, l'indicateur de référence du fonds a été modifié. A cette date, l'indicateur de référence « EONIA » est remplacé par l'indicateur « 70% de l'€STR capitalisé et à 30% du Bloomberg Euro Floating Rate Note Total Return, coupons réinvestis ». Ainsi, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

- Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
- Elles peuvent toutefois vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- La performance est affichée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée ou de sortie sont exclus du calcul.
- Le Fonds a été créé le 11 mai 2010. La part a été créée le 11 mai 2010.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

Part P / FR0010914358

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à sa valeur de référence.



A compter du 30 octobre 2020, l'indicateur de référence du fonds a été modifié. A cette date, l'indicateur de référence « EONIA » est remplacé par l'indicateur « 70% de l'€STR capitalisé et à 30% du Bloomberg Euro Floating Rate Note Total Return, coupons réinvestis ». Ainsi, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

- Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
- Elles peuvent toutefois vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- La performance est affichée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée ou de sortie sont exclus du calcul.
- Le Fonds a été créé le 11 mai 2010. La part a été créée le 15 juin 2010.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

7. Informations relatives à la réglementation applicable à la finance durable :

• Au niveau du fonds :

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») et le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») ont prévu de nouvelles obligations de transparence, qui sont notamment applicables aux produits financiers.

Le fonds promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Des informations sur la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds (en ce compris les informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives) au cours de l'exercice figurent en annexe au présent rapport.

Nous vous rappelons également que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Par ailleurs, le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article 29 de la loi dite «Energie Climat » détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité. Les rapports 29 LEC doivent être publiés chaque année notamment pour les produits financiers dont l'encours ou le bilan à la date de clôture de l'exercice précédent est supérieure à 500 millions d'euros.

Le fonds est visé par cette obligation d'établissement d'un rapport compte tenu de la taille de son bilan et de son encours au 29 décembre 2023.

Le rapport LEC sera publié séparément, sur le site Internet de la Société de Gestion d'ici le 30 juin 2024.

• Au niveau de la société de gestion :

Le rapport annuel réalisé en conformité avec l'article 29 de la loi n°2019-1147 Energie Climat (« LEC ») du 8 novembre 2019, transposé aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, sera publié sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France d'ici le 30 juin 2024.

Par ailleurs, la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement de Swiss Life Asset Managers France sur les facteurs de durabilité, réalisée en conformité avec l'article 4 du Règlement SFDR est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Davantage d'informations peuvent être obtenues sur le site internet de la société de gestion :

<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>

III. MODIFICATIONS APORTEES AU PROSPECTUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le prospectus du fonds a été modifié sur les points suivants :

Date	Nature des modifications	Agrément AMF ou non
31/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la rédaction sur les informations relatives à la finance durable (règlementations SFDR et Taxonomie) ; - Evolution de la méthode et de l'assiette de calcul du taux de couverture de l'analyse ESG, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • une reformulation permettant une analyse ESG sur la totalité du portefeuille à l'exception des liquidités ; • concernant les OPC qui peuvent représenter au maximum 10% de l'actif net du fonds : la suppression du ratio de 90% minimum en OPC labélisé ISR ou équivalent ; • la limitation du terme liquidités aux seuls dépôt d'espèces ; - Mise à jour de la méthodologie de notation et d'évaluation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (les « PAI ») ; - Précision du caractère provisoire de l'utilisation en exposition des titres intégrant des dérivés ; - Précision relative au ratio d'utilisation des titres intégrant des dérivés limité à 100% maximum de l'actif net du Fonds ; - Ajout règlementaire de la mention de l'existence de rétrocessions dans le cadre de la distribution du Fonds ; - Mise à jour de la description de la procédure de choix des intermédiaires ; - Mise à jour de l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR afin de la rendre conforme à la nouvelle trame publiée dans les RTS du 17 février 2023 (ajout de la question « Le produit financier investit-il dans des activités liées aux gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie européenne ? »). 	Non
03/11/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une part F dont les caractéristiques principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2 ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; • VL 100 € ; • Montant minimum de première souscription : 10 parts ; • Montant ultérieur de souscription : Millième de parts ; • Capitalisation pure ; • Devise : EUR ; • FDG max : 0.35% TTC. 	Non

Date	Nature des modifications	Agrément AMF ou non
15/11/2023	- Evolution des commissions de mouvement perçues par le dépositaire du Fonds et dont il résulte une augmentation partielle des frais.	Non
21/12/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ou « gates » au seuil de 5% ; • Précisions relatives à l'univers de référence du Fonds dans le cadre de l'application des règles ESG prises en compte dans la construction du portefeuille. 	Non

IV. APPLICATION DES GATES ET/OU SWING PRINCING AU COURS DE L'EXERCICE

- **Gates** : Activation des gates au cours de l'exercice :

Sur la période, le mécanisme des « gates » n'a pas été activé.

V. INFORMATIONS SUR LES RETENUES A LA SOURCE SUR TITRES ETRANGERS DANS L'OPC AU COURS DE L'EXERCICE

Pas de procédure relative à des retenues à la source initiée sur l'exercice 2023

VI. AUTRES INFORMATIONS (ARTICLE 321-131 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS) :

• **Détention d'OPC gérés par Swiss Life Asset Managers France ou une autre entité du Groupe Swiss Life :**

Isin	Libellé	Poids
FR0010089649	SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	3.12%

• **Commissions de mouvements** : Swisslife Banque Privée peut percevoir des commissions de mouvement, conformément aux dispositions détaillées du prospectus.

• **Exercice des droits de vote aux assemblées générales d'actionnaires :**

Swiss Life Asset Managers France entend exercer les droits attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion lorsque leur exercice est susceptible d'avoir un impact significatif sur la performance des OPC ou d'influencer les pratiques de durabilité des entreprises. Elle les exerce dans l'intérêt des porteurs de parts des OPC.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote lorsqu'au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

o Le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2% de l'actif de l'OPC ;

o Le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5% du capital de cet émetteur ;

o L'ordre du jour de l'assemblée générale inclut au moins une résolution qui porte sur les thèmes environnementaux ou sociaux.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise, notamment dans les domaines de la défense des droits des actionnaires, de la présence d'administrateurs indépendants, de la rémunération des dirigeants ou de la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Afin de garantir que chaque résolution fait l'objet d'une analyse approfondie, Swiss Life Asset Managers France se fait assister par un prestataire externe qui lui fournit des recommandations de vote – Institutional Shareholder Services (ISS) – et s'appuie sur les analyses réalisées par l'équipe « ESG Securities » de Swiss Life Asset Managers, principalement basée à Zürich. Cette organisation permet à Swiss Life Asset Managers France de prendre en compte les enjeux ESG associés à chaque résolution.

Swiss Life Asset Managers France s'assure du bon exercice opérationnel des droits.

Au cours de l'année 2023, Swiss Life Asset Managers France a participé à 204 assemblées générales (dont 11 en France) parmi celles correspondant aux critères définis par Swiss Life Asset Managers France. Sur 3 838 résolutions votées (291 en France ; 3 547 à l'étranger), Swiss Life Asset Managers France a voté en accord avec le management pour 3 314 résolutions (261 en France ; 3 053 à l'étranger), et en désaccord avec le management pour 524 résolutions (30 en France ; 494 à l'étranger).

Swiss Life Asset Managers a identifié 372 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (107 liées à l'environnement, 200 liées aux enjeux sociaux, 65 mixtes).

Les votes ont été effectués en fonction des principes de politique de vote fixés, et Swiss Life Asset Managers France ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêts avec les sociétés détenues en portefeuille dans les OPC.

Pour plus de détails, consulter le site : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>

• **Politique de sélection des Intermédiaires (article 321-114 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)**

La politique relative à la sélection des intermédiaires est publiée sur le site internet de la société de gestion (politique de meilleure sélection et exécution) : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Frais d'intermédiation (article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Politique de sélection des analystes financiers (article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

La politique de sélection des prestataires est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Calcul du risque global:

Le fonds utilise la méthode de calcul de l'engagement pour calculer son risque global.

• Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article D.441-4 du Code de commerce) :

Le fonds n'a pas de dettes représentatives de factures fournisseurs à la date de la clôture.

• Rémunération:

La rémunération versée par Swiss Life Asset Managers France est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Les éléments présentés sont ceux soumis à cotisations sociales. La rémunération variable n'intègre pas la prime de partage de la valeur, la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Swiss Life Asset Managers France est dotée d'une Politique de Rémunération en accord avec la réglementation en vigueur. Celle-ci a été approuvée par les membres du Directoire et a été validée par le Comité de Rémunération. Le département conformité procède annuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de Rémunération.

Swiss Life Asset Managers France	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en 2023 au titre de l'année 2022	Total
Ensemble des collaborateurs SLAM FR : 282 collaborateurs (effectif moyen)	21 596 007 €	6 584 714 €	28 180 721 €
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM (notamment hauts responsables, gérants, responsables des ventes et du marketing, responsables de fonctions de contrôle (RCCI et Directeur des Risques)) : 85 collaborateurs (effectif moyen)	10 340 874 €	4 534 459 €	14 875 333 €
Dont cadres supérieurs ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM : 39 collaborateurs (effectif moyen)	5 648 337 €	2 476 250 €	8 124 587 €
Dont gérants financiers (Securities et Immobiliers) : 46 collaborateurs (effectif moyen)	4 692 538 €	2 058 209 €	6 750 747 €

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrat d'échange sur rendement global (TRS) au 29/12/2023 :

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Informations générales :

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie.	Néant
--	-------

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'OPC.	Néant	Néant

Données sur la concentration :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)	Néant	Néant
Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).	Néant	Néant

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément ventilées en fonction des catégories suivantes :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le type et la qualité des garanties (collatéral)	Néant	Néant
L'échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes: moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
La monnaie de la garantie	Néant	Néant
L'échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
Le pays où sont établies les contreparties	Néant	Néant
Le règlement et la compensation (p. ex. à trois parties, contrepartie centrale, bilatéraux)	Néant	Néant

Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
La part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximum précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs	Néant	Néant
Les revenus, pour l'OPC, du réinvestissement des garanties en espèces	Néant	Néant

Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Nom de(s)Dépositaire(s)	Montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires
Swiss Life Banque Privée	Néant

Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers (par exemple, l'agent prêteur), en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global	Néant	Néant

Rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SWISS LIFE ASSET MANAGERS France
153, rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.10 10:16:35 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amaury Couplez', written over a light blue horizontal line.

**Comptes
annuels**

Bilan Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 799 570 163,84	1 539 378 658,12
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	799 673 006,30	782 077 581,12
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	595 732 826,95	535 352 598,37
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	211 214 327,00	54 947 070,26
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	187 277 656,50	157 182 032,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	5 672 347,09	9 819 375,87
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 630 192,75	1 826 812,04
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 630 192,75	1 826 812,04
Comptes financiers	191 382 845,28	55 600 558,53
Liquidités	191 382 845,28	55 600 558,53
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 995 583 201,87	1 596 806 028,69

Bilan Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 921 210 215,15	1 587 941 079,88
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 602 278,24	-3 732 063,28
• Résultat de l'exercice	51 113 748,27	2 539 992,20
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 969 721 685,18	1 586 749 008,80
Instruments financiers	5 672 347,09	9 819 375,87
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	5 672 347,09	9 819 375,87
Dettes	20 189 169,77	237 644,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 189 169,77	237 644,02
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 995 583 201,87	1 596 806 028,69

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	559 294 000,00	392 873 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 201,67	3 197,34
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 087 394,90	4 335 114,89
• Produits sur titres de créances	22 937 572,11	1 438 179,02
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	6 285 844,10	559 407,62
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	46 321 012,78	6 335 898,87
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-1 448 326,22	-485 765,20
• Charges sur dettes financières	1 688 597,96	-81 507,82
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	240 271,74	-567 273,02
Résultat sur opérations financières (I - II)	46 561 284,52	5 768 625,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 011 061,63	-3 184 707,99
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	43 550 222,89	2 583 917,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	7 563 525,38	-43 925,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	51 113 748,27	2 539 992,20

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le Fonds se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPCVM.

Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

- Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.

Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

- Les titres de créances négociables sont évalués selon une méthodologie de valorisation qui a été mise en place en interne par la société de gestion.
- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :
 - Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.
 - Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation
- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :
 - Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.
 - Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.
- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les garanties financières sont évaluées au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties. Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

Méthode de comptabilisation

- Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

- Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du Fonds).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au Fonds,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres,
- des frais appliqués par le dépositaire sur les comptes cash excédentaires. Ces frais font l'objet d'une convention distincte avec le dépositaire et sont fonction des taux de marché.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net (OPCVM inclus)	Part I: 0,25% TTC maximum Part P: 0,40% TTC maximum Part F : 0,35% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net (OPCVM inclus)	Non significatif*
Commissions de mouvement (maximum TTC) Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront refacturés.	Montant forfaitaire Par lot	EURONEXT Options sur indices et actions : 0,40 euros Index future Stoxx, Eurostoxx Index Contrats Financiers : 1 € LIFFE Contrats en GBP Options sur indices et sur actions : 2GBP EUREX : 1,50 € LIFFE : 2 GBP CME : 2 \$
Commissions de mouvement (maximum TTC) Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront refacturés.	Prélèvement sur chaque transaction	CBT : 2 \$ Titres de créances négociables : 5 € Obligations : 5 € Pensions : 5 € Souscriptions / rachats dans OPCVM extérieurs : 5 € Autres : 5 €
Commission de surperformance	Néant	Néant

*OPCVM investissant moins de 20% dans d'autres OPCVM.

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les intermédiaires de la distribution du fonds. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

A titre d'information, le total des frais maximum sera de 0,25% TTC par an de l'actif net pour la part I, de 0,40% TTC par an de l'actif net pour la part P et de 0,35% TTC par an de l'actif net pour la part F (hors commission de mouvement).

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

- Informations relatives aux frais de recherche :

Les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le Fonds offre plusieurs catégories de parts (parts I, parts P t parts F) qui sont toutes des parts de capitalisation : les sommes distribuables sont donc totalement capitalisées et il n'y a pas de distributions.

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 586 749 008,80	1 762 764 232,50
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 825 409 285,70	1 509 806 515,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 501 458 627,72	-1 686 545 464,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 569 148,50	390 772,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 887 377,91	-4 891 542,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 600 320,86	305 050,82
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 718 749,90	-
Frais de transaction	-25 358,46	-6 034,90
Différences de change	-0,01	0,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	25 299 497,13	-5 989 870,35
- Différence d'estimation exercice N	18 728 798,14	-6 570 698,99
- Différence d'estimation exercice N-1	-6 570 698,99	-580 828,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-7 365 684,70	8 331 431,41
- Différence d'estimation exercice N	1 356 394,15	8 722 078,85
- Différence d'estimation exercice N-1	8 722 078,85	390 647,44
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	43 550 222,89	2 583 917,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 969 721 685,18	1 586 749 008,80

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	335 058 850,76	-
Obligations à taux variable	464 614 155,54	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	201 475 412,40	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	394 257 414,55	-
Autres instruments	-	211 214 327,00

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	559 294 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	335 058 850,76	-	464 614 155,54	-
Titres de créances	375 957 716,73	62 212 395,80	368 777 041,42	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	191 382 845,28
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	559 294 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	45 170 062,19	106 982 686,49	647 520 257,62	-	-
Titres de créances	349 691 889,09	231 052 638,57	226 202 626,29	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	191 382 845,28	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	127 900 000,00	77 140 000,00	354 254 000,00	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0,21	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	4 630 192,75
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	3 832 159,96
Débiteurs et créditeurs divers	626 378,32
Coupons à recevoir	88 875,83
Provision pour intérêts débiteurs	82 778,64
-	-
Autres opérations	-
Dettes	20 189 169,77
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	19 915 792,93
Frais provisionnés	273 376,84
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part I / FR0010899179	248 053,341	2 688 786 491,04	230 720,129	2 497 895 110,11
Part P / FR0010914358	1 256 831,466	132 800 717,55	33 396,955	3 516 766,64
Part F / FR001400LFN8	38 100,12	3 822 077,11	465,228	46 750,97
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part I / FR0010899179		-		-
Part P / FR0010914358		-		-
Part F / FR001400LFN8		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part I / FR0010899179		-		-
Part P / FR0010914358		-		-
Part F / FR001400LFN8		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part I / FR0010899179		-		-
Part P / FR0010914358		-		-
Part F / FR001400LFN8		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part I / FR0010899179	0,18
Part P / FR0010914358	0,40
Part F / FR001400LFN8	0,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part I / FR0010899179	-
Part P / FR0010914358	-
Part F / FR001400LFN8	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	51 165 640,00
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	51 113 748,27	2 539 992,20
Total	51 113 748,27	2 539 992,20

Part I / FR0010899179	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	47 942 368,37	2 540 566,31
Total	47 942 368,37	2 540 566,31
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part P / FR0010914358	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 155 282,23	-574,11
Total	3 155 282,23	-574,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Part F / FR001400LFN8	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 097,67	-
Total	16 097,67	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 602 278,24	-3 732 063,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 602 278,24	-3 732 063,28

Part I / FR0010899179	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 428 908,51	-3 729 759,14
Total	-2 428 908,51	-3 729 759,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part P / FR0010914358	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-174 169,03	-2 304,13
Total	-174 169,03	-2 304,13
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Part F / FR001400LFN8	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	799,30	-
Total	799,30	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 30 juin 2010.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	1 969 721 685,18	1 586 749 008,80	1 762 764 232,50	1 897 178 432,34	1 547 981 491,11

Part I / FR0010899179

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	166 713,305	149 380,093	166 077,837	178 071,082	145 018,164
Valeur liquidative	11 004,2	10 615,67	10 607,31	10 646,66	10 662,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	273,00	-7,96	-41,71	-6,42	-66,35

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Part P / FR0010914358

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 232 928,105	9 493,594	10 888,745	12 662,276	16 560,407
Valeur liquidative	106,56	103,05	103,19	103,8	104,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,41	-0,30	-0,63	-0,29	-0,87

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Part F / FR001400LFN8

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	37 634,892	-	-	-	-
Valeur liquidative	100,69	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,44	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
XS2463975628	ABB FINANCE BV FRN 31/03/2024	PROPRE	7 000 000,00	7 014 506,53	EUR	0,36
XS2613658470	ABN AMRO BANK NA 3.75% 20/04/2025	PROPRE	3 900 000,00	4 017 680,26	EUR	0,20
XS2180510732	ABN AMRO BANK NV 1.25% 28/05/2025	PROPRE	6 500 000,00	6 351 238,80	EUR	0,32
FR001400L4Y2	ALD SA FRN 06/10/2025	PROPRE	7 900 000,00	8 013 559,21	EUR	0,41
FR001400GOW1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	9 000 000,00	9 077 720,50	EUR	0,46
BE6301509012	ANHEUSER BUSCH INBEV SA VAR 15/04/2024	PROPRE	556 000,00	561 565,17	EUR	0,03
FR0014008FH1	ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 900 204,93	EUR	0,20
FR001400H8D3	ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 125 890,60	EUR	0,36
XS2631416950	ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 054 837,98	EUR	0,26
XS2590758400	AT AND T INC 3.55% 18/11/2025	PROPRE	3 500 000,00	3 535 076,12	EUR	0,18
XS2595361978	AT T INC FRN 06/03/2025	PROPRE	2 300 000,00	2 312 748,13	EUR	0,12
XS2577127884	AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING GROUP 3.652% 20/01/2026	PROPRE	5 500 000,00	5 737 209,88	EUR	0,29
XS2620201421	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 10/05/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 616 458,20	EUR	0,18
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 045 014,67	EUR	0,21
XS1717591884	BANCO SANTANDER SA FRN 21/11/2024	PROPRE	13 000 000,00	13 108 348,50	EUR	0,67
XS2115156270	BANCO SANTANDER SA VAR 11/02/2025	PROPRE	15 000 000,00	15 132 223,75	EUR	0,77
XS2436160779	BANCO SANTANDER SA VAR 26/01/2025	PROPRE	12 800 000,00	12 781 273,42	EUR	0,65
XS2575952424	BANCO SANTANDER SA 3.75% 16/01/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 446 043,84	EUR	0,53
XS2387929834	BANK OF AMERICA CORP FRN 22/09/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 006 418,67	EUR	0,05
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	PROPRE	19 500 000,00	19 693 895,00	EUR	1,00
XS2618508340	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 02/05/2025	PROPRE	13 800 000,00	13 933 048,87	EUR	0,71
XS2733010628	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 12/12/2025	PROPRE	15 000 000,00	15 054 175,00	EUR	0,76
XS2692247468	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 22/09/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 021 136,00	EUR	0,41
FR0014009A50	BANQUE FED CRED MUTUEL 1% 23/05/2025	PROPRE	10 000 000,00	9 725 775,41	EUR	0,49
XS1166201035	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 14/01/2025	PROPRE	6 000 000,00	5 923 399,73	EUR	0,30
XS2367264103	BARCLAYS BANK PLC LONDON VAR 12/04/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 218 257,78	EUR	1,03

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2342059784	BARCLAYS PLC VAR 12/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 009 374,92	EUR	0,05
BE6265262327	BELGACOM S A 2.375% 04/04/2024	PROPRE	100 000,00	101 403,01	EUR	0,01
XS1589881785	BMW FINANCE NV 0.875% 03/04/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 909 417,81	EUR	0,20
XS1626933102	BNP PARIBAS FRN 07/06/2024	PROPRE	14 000 000,00	14 090 314,00	EUR	0,72
FR0013444759	BNP PARIBAS 0.125% 04/09/2026	PROPRE	20 000 000,00	18 483 465,03	EUR	0,94
FR0013476199	BPCE SA 0.25% 15/01/2026	PROPRE	10 000 000,00	9 429 578,08	EUR	0,48
FR0013312493	BPCE SA 0.875% 31/01/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 034 852,60	EUR	0,31
FR001400HAC0	BPCE SA 3.625% 17/04/2026	PROPRE	7 600 000,00	7 864 787,11	EUR	0,40
XS2634071489	CANADIAN IMPERIAL BANK FRN 09/06/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 022 867,36	EUR	0,26
XS2609549113	CANADIAN IMPERIAL BANK VAR 05/04/2024	PROPRE	8 000 000,00	8 087 840,00	EUR	0,41
XS1179916017	CARREFOUR 1.25% 03/06/2025	PROPRE	11 300 000,00	11 053 645,80	EUR	0,56
FR0126649468	CDC HABITAT 0.04% 02/02/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 983 785,62	EUR	0,25
XS2723549528	CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	PROPRE	22 000 000,00	22 457 073,44	EUR	1,14
XS2712747182	COOPERATIEVE RABOBANK UA FRN 03/11/2026	PROPRE	4 000 000,00	4 058 843,92	EUR	0,21
FR00140007B4	CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	PROPRE	7 700 000,00	7 220 391,26	EUR	0,37
FR001400GDG7	CREDIT AGRICOLE SA FRN 07/03/2025	PROPRE	9 900 000,00	9 948 891,15	EUR	0,51
XS2623129256	DAIMLER TRUCK INTL 3.875% 19/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 557 934,67	EUR	0,08
DE000A3T0X97	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 17/01/2025	PROPRE	10 300 000,00	9 784 630,33	EUR	0,50
DE000A351ZR8	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	PROPRE	12 000 000,00	12 389 637,70	EUR	0,63
XS2549047673	FCA BANK SPA IRELAND FRN 24/03/2024	PROPRE	17 000 000,00	17 063 283,44	EUR	0,87
XS2412258522	GN STORE NORD 0.875% 25/11/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 356 018,32	EUR	0,17
XS2441551970	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 07/02/2025	PROPRE	16 000 000,00	16 139 792,00	EUR	0,82
XS2322254165	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 19/03/2026	PROPRE	6 000 000,00	6 045 360,00	EUR	0,31
DE000HCB0B02	HAMBURG COMMERCIAL BANK FRN 05/12/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 034 976,89	EUR	0,41
XS2719096831	HEINEKEN NV 3.625% 15/11/2026	PROPRE	12 500 000,00	12 763 664,28	EUR	0,65
XS2388490802	HSBC HOLDINGS PLC FRN 24/09/2026	PROPRE	4 900 000,00	4 927 174,86	EUR	0,25
XS1564443759	IBERDROLA FINANZAS SAU FRN 20/02/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 037 381,33	EUR	0,31
XS2697966690	ING BANK NV FRN 02/10/2026	PROPRE	7 500 000,00	7 534 548,54	EUR	0,38
XS2719281227	INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/11/2025	PROPRE	19 000 000,00	19 167 820,67	EUR	0,97
XS2597970800	INTESA SANPAOLO SPA FRN 17/03/2025	PROPRE	4 200 000,00	4 214 563,73	EUR	0,21

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2625195891	INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 639 850,63	EUR	0,18
BE0002950310	KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	PROPRE	15 900 000,00	16 492 316,70	EUR	0,84
BE0002728096	KBC GROUP NV VAR 10/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 887 805,52	EUR	0,10
BE0002846278	KBC GROUP NV VAR 29/03/2026	PROPRE	5 400 000,00	5 315 735,21	EUR	0,27
BE0974423569	KBC GROUP NV VAR 29/06/2025	PROPRE	9 500 000,00	9 578 163,72	EUR	0,49
FR001400KI02	KERING 3.75% 05/09/2025	PROPRE	6 200 000,00	6 326 077,51	EUR	0,32
DE000LB38937	LB BADEN WUERTTEMBERG FRN 28/11/2025	PROPRE	13 000 000,00	13 076 531,29	EUR	0,66
XS2477154871	LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06/05/2025	PROPRE	8 000 000,00	7 970 244,37	EUR	0,40
XS2518861641	LLOYDS BANK CORP MKTS PLC FRN 12/08/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 072 615,83	EUR	0,51
XS1633845158	LLYODS BANKING GROUP PLC FRN 21/06/2024	PROPRE	2 670 000,00	2 681 823,58	EUR	0,14
XS2679903950	LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29/09/2026	PROPRE	8 000 000,00	8 297 597,38	EUR	0,42
XS2530031546	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC VAR 19/09/2025	PROPRE	17 000 000,00	17 061 016,07	EUR	0,87
XS2329143510	MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13/04/2026	PROPRE	6 754 000,00	6 321 353,89	EUR	0,32
XS2710354544	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 4.50% 01/11/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 396 759,02	EUR	0,53
XS2576255751	NATWEST MARKETS FRN 13/01/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 096 770,00	EUR	0,26
XS2419570630	NIBC BANK NV FRN 09/12/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 021 746,39	EUR	0,51
XS2630448434	NIBC BANK NV 6.375% 01/12/2025	PROPRE	11 000 000,00	11 586 277,46	EUR	0,59
XS2584643113	NORDEA BANK ABP VAR 10/02/2026	PROPRE	5 500 000,00	5 665 803,15	EUR	0,29
XS2577030708	ROYAL BANK OF CANADA FRN 17/01/2025	PROPRE	9 285 000,00	9 392 110,21	EUR	0,48
XS2437825388	ROYAL BK CANADA TORONTO FRN 31/01/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 025 086,00	EUR	0,15
XS2644417227	SANTAN CONS BANK 4.5% 30/06/2026	PROPRE	3 200 000,00	3 345 989,77	EUR	0,17
FR0013259116	SEB SA 1.5% 31/05/2024	PROPRE	8 600 000,00	8 581 539,61	EUR	0,44
XS2733106657	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 4.188% 18/12/2025	PROPRE	6 000 000,00	6 021 788,00	EUR	0,31
FR001400F315	SOCIETE GENERALE FRN 13/01/2025	PROPRE	10 700 000,00	10 830 398,52	EUR	0,55
FR001400AO22	SOCIETE GENERALE VAR 30/05/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 994 372,13	EUR	0,25
FR0013311503	SOCIETE GENERALE 1.125% 23/01/2025	PROPRE	13 000 000,00	12 780 216,30	EUR	0,65
FR001400KZP3	SOCIETE GENERALE 4.25% 28/09/2026	PROPRE	22 500 000,00	23 322 907,38	EUR	1,18
XS2629062568	STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	PROPRE	2 600 000,00	2 693 123,05	EUR	0,14
XS2618499177	SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05/05/2023	PROPRE	13 500 000,00	14 013 371,80	EUR	0,71
FR001400L248	THALES SA 4% 18/10/2025	PROPRE	6 300 000,00	6 437 436,39	EUR	0,33

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2577740157	TORONTO DOMINION BANK FRN 20/01/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 057 731,25	EUR	0,26
XS2652775789	TORONTO DOMINION BANK FRN 21/07/2025	PROPRE	4 714 000,00	4 768 606,98	EUR	0,24
XS2572989650	TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	PROPRE	8 000 000,00	8 293 722,74	EUR	0,42
XS2737063722	TOYOTO MOTOR FINANCE BV FRN 22/12/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 011 075,00	EUR	0,25
CH1168499791	UBS GROUP INC VAR 21/03/2025	PROPRE	20 500 000,00	20 521 911,48	EUR	1,04
XS2546459582	VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	PROPRE	11 429 000,00	11 552 907,82	EUR	0,59
XS2430042841	VOLVO TREASURY AB FRN 11/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 011 166,67	EUR	0,05
XS2486812683	VOLVO TREASURY AB FRN 31/05/2024	PROPRE	500 000,00	503 291,81	EUR	0,03
XS2671621402	VOLVO TREASURY AB 3.875% 29/08/2026	PROPRE	7 500 000,00	7 747 170,29	EUR	0,39
XS1823518730	WUERTH FINANCE INTL BV 1% 26/05/2025	PROPRE	100 000,00	97 570,56	EUR	0,00
Total Obligation				799 673 006,30		40,60
O.P.C.V.M.						
FR0013067790	BFT AUREUS ISR FCP	PROPRE	6 000,00	61 074 060,00	EUR	3,10
FR0010216804	BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE FCP	PROPRE	125,00	74 928 025,00	EUR	3,80
FR0013368065	CM AM MONEPLUS FCP	PROPRE	1,00	109 931,50	EUR	0,01
FR0010089649	SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	PROPRE	2 000,00	51 165 640,00	EUR	2,60
Total O.P.C.V.M.				187 277 656,50		9,51
Total Valeurs mobilières				986 950 662,80		50,11
Swap de Taux						
SWAP03908000	SL534PNC#S_20240202	PROPRE	25 000 000,00	1 021 391,61	EUR	0,05
SWAP03970144	1721726572#S_2024102	PROPRE	3 500 000,00	132 413,30	EUR	0,01
SWAP03975359	1762830032#S_2024013	PROPRE	11 000 000,00	426 240,62	EUR	0,02
SWAP03976937	1768367742#S_2025011	PROPRE	10 300 000,00	456 338,15	EUR	0,02
SWAP03977243	1772515702#S_2024012	PROPRE	12 800 000,00	161 460,99	EUR	0,01
SWAP03982983	1787663602#S_2024111	PROPRE	4 000 000,00	125 563,72	EUR	0,01
SWAP03986734	1806446142#L_2024020	PROPRE	15 000 000,00	-612 834,91	EUR	-0,03
SWAP03987215	1812621442#L_2024020	PROPRE	5 000 000,00	-204 278,27	EUR	-0,01
SWAP03987251	1813619652#S_2025012	PROPRE	13 000 000,00	437 048,44	EUR	0,02
SWAP03995709	1852955582#S_2025050	PROPRE	8 000 000,00	219 721,56	EUR	0,01
SWAP04003528	1870758842#S_2024022	PROPRE	8 600 000,00	223 783,78	EUR	0,01
SWAP04005704	1880240412#S_2024062	PROPRE	9 500 000,00	20 287,95	EUR	0,00

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04006045	1885698012#S_2025052	PROPRE	10 000 000,00	128 466,67	EUR	0,01
SWAP04006076	1886643582#S_2025052	PROPRE	10 000 000,00	152 620,51	EUR	0,01
SWAP04009512	1890730472#S_2025011	PROPRE	6 000 000,00	93 159,57	EUR	0,00
SWAP04018366	1925834772#S_2025030	PROPRE	11 300 000,00	-23 351,13	EUR	-0,00
SWAP04019561	1932556072#S_2024091	PROPRE	17 000 000,00	273 508,10	EUR	0,01
SWAP04025676	1982660512#S_2025022	PROPRE	100 000,00	1 367,22	EUR	0,00
SWAP04025677	1983109512#S_2024040	PROPRE	100 000,00	1 031,95	EUR	0,00
SWAP04026442	1992468732#L_2025052	PROPRE	3 500 000,00	-53 417,18	EUR	-0,00
SWAP04029765	2014641002#S_2026011	PROPRE	10 000 000,00	-264 871,70	EUR	-0,01
SWAP04031072	2019525332#S_2026012	PROPRE	5 500 000,00	-142 046,71	EUR	-0,01
SWAP04033931	2033759862#S_2026011	PROPRE	8 000 000,00	-14 311,62	EUR	-0,00
SWAP04034669	2035997842#S_2025021	PROPRE	5 500 000,00	31 409,37	EUR	0,00
SWAP04035387	2046543072#S_2024053	PROPRE	5 000 000,00	19 210,40	EUR	0,00
SWAP04035388	2046766832#S_2024032	PROPRE	20 500 000,00	147 861,86	EUR	0,01
SWAP04038503	2079542432#S_2024032	PROPRE	20 000 000,00	75 708,56	EUR	0,00
SWAP04039217	2080275642#S_2024032	PROPRE	10 000 000,00	49 390,03	EUR	0,00
SWAP04040441	2087613132#S_2025111	PROPRE	11 000 000,00	-78 351,88	EUR	-0,00
SWAP04040821	2089051492#S_2024040	PROPRE	5 000 000,00	17 590,74	EUR	0,00
SWAP04041123	2090211992#S_2024040	PROPRE	8 000 000,00	33 075,36	EUR	0,00
SWAP04042442	2095227062#S_2025042	PROPRE	3 900 000,00	-4 510,54	EUR	-0,00
SWAP04048844	2109365912#S_2026050	PROPRE	13 500 000,00	-143 450,89	EUR	-0,01
SWAP04050183	2111389662#S_2025051	PROPRE	3 500 000,00	143,44	EUR	0,00
SWAP04054285	2118227762#S_2025111	PROPRE	3 500 000,00	-16 661,31	EUR	-0,00
SWAP04055411	2120859762#S_2026051	PROPRE	3 500 000,00	-82 781,84	EUR	-0,00
SWAP04056065	2147740242#S_2026060	PROPRE	2 600 000,00	-31 269,10	EUR	-0,00
SWAP04056066	2147745742#S_2025120	PROPRE	11 000 000,00	-115 887,99	EUR	-0,01
SWAP04059183	2162468962#S_2026061	PROPRE	1 500 000,00	-17 848,55	EUR	-0,00
SWAP04059452	2163878042#S_2026011	PROPRE	10 000 000,00	-111 660,21	EUR	-0,01
SWAP04063380	2172600462#S_2026063	PROPRE	3 200 000,00	-52 679,18	EUR	-0,00
SWAP04072336	2180470352#S_2024071	PROPRE	40 000,00	-54,09	EUR	-0,00

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04077481	2185430342#L_2025111	PROPRE	4 000 000,00	28 491,59	EUR	0,00
SWAP04087861	2197968932#S_2024072	PROPRE	5 000 000,00	-1 735,70	EUR	-0,00
SWAP04092124	2215117362#S_2026072	PROPRE	7 500 000,00	-216 717,67	EUR	-0,01
SWAP04095818	2221369792#S_2025080	PROPRE	6 200 000,00	-61 818,83	EUR	-0,00
SWAP04097926	2224083742#S_2024082	PROPRE	5 000 000,00	-3 054,29	EUR	-0,00
SWAP04102797	2227988462#S_2026090	PROPRE	20 000 000,00	1 395 061,60	EUR	0,07
SWAP04114841	2237846362#S_2025110	PROPRE	5 000 000,00	-79 362,58	EUR	-0,00
SWAP04114842	2237851352#S_2025060	PROPRE	15 900 000,00	-166 483,73	EUR	-0,01
SWAP04120769	2239589672#S_2026092	PROPRE	25 000 000,00	-604 628,53	EUR	-0,03
SWAP04121183	2240795202#S_2026082	PROPRE	12 000 000,00	-285 834,05	EUR	-0,01
SWAP04127236	2245771932#S_2026082	PROPRE	8 000 000,00	-191 684,60	EUR	-0,01
SWAP04140429	2255816132#S_2025102	PROPRE	6 300 000,00	-81 435,37	EUR	-0,00
SWAP04142193	2258773982#S_2025040	PROPRE	4 000 000,00	-48 137,61	EUR	-0,00
SWAP04162124	2267381742#S_2026110	PROPRE	10 000 000,00	-236 967,92	EUR	-0,01
SWAP04173214	2278680282#S_2026101	PROPRE	12 500 000,00	-214 346,55	EUR	-0,01
SWAP04186644	2302280532#S_2026102	PROPRE	22 000 000,00	-124 467,77	EUR	-0,01
SWAP04187864	2304641032#S_2024091	PROPRE	5 000 000,00	-1 706,81	EUR	-0,00
SWAP04187866	2305079232#S_2024121	PROPRE	10 000 000,00	-12 408,95	EUR	-0,00
SWAP04194247	2316416952#S_2026012	PROPRE	7 700 000,00	-5 367,92	EUR	-0,00
SWAP04194245	2316418012#S_2026041	PROPRE	7 600 000,00	-5 542,75	EUR	-0,00
SWAP04194248	2316465452#S_2025032	PROPRE	5 400 000,00	-1 348,79	EUR	-0,00
SWAP04194246	2316469012#S_2026041	PROPRE	6 754 000,00	-2 635,42	EUR	-0,00
Total Swap de Taux				1 356 394,15		0,07
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	Appel de marge EUR	PROPRE	-1 356 393,98	-1 356 393,98	EUR	-0,07
Total APPELS DE MARGES				-1 356 393,98		-0,07
AUTRES						
	Debiteur div EUR	PROPRE	626 378,32	626 378,32	EUR	0,03
	Prov intCredCptDepCE	PROPRE	82 778,64	82 778,64	EUR	0,00
Total AUTRES				709 156,96		0,04

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	Ach diff titres EUR	PROPRE	-19 915 792,93	-19 915 792,93	EUR	-1,01
	Banque EUR BNP	PROPRE	317 580,62	317 580,62	EUR	0,02
	Banque EUR Swisslife	PROPRE	191 065 264,45	191 065 264,45	EUR	9,70
	Banque USD Swisslife	PROPRE	0,23	0,21	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				171 467 052,35		8,71
DEPOSIT DE GARANTIE						
	Deposit OTC Verse	PROPRE	3 832 159,96	3 832 159,96	EUR	0,19
Total DEPOSIT DE GARANTIE				3 832 159,96		0,19
FRAIS DE GESTION						
	PrComGestFin	PROPRE	-237 257,44	-237 257,44	EUR	-0,01
	PrComGestFin	PROPRE	-35 364,96	-35 364,96	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-754,44	-754,44	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-273 376,84		-0,01
Total Liquidites				174 378 598,45		8,85
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127752790	CA CONSUMER FINANCE ESTR+0.6% 03/03/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 327 871,38	EUR	0,52
FR0127585299	CA CONSUMER FINANCE ESTR+0.61% 12/09/2025	PROPRE	15 000 000,00	15 152 501,75	EUR	0,77
FR0128050624	CREDIT LYONNAIS ESTRCAP+0.36% 10/06/2024	PROPRE	15 000 000,00	15 312 741,87	EUR	0,78
BE6348363043	KBC BANK NV ESTR+0.26% 13/09/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 011 438,87	EUR	0,31
XS2651634243	LLOYDS BANK PLC ESTR+0.41% 10/07/2024	PROPRE	5 000 000,00	5 100 381,00	EUR	0,26
FR0127922146	PSA BANQUE FRANCE ESTRCAP+0.42% 28/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 307 460,93	EUR	0,52
FR0127319038	SOCIETE GENERALE SA ESTRCAP+0.36% 28/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 301 013,81	EUR	0,52
Total Interets postcomptes.				72 513 409,61		3,68
Interets precomptes.						
FR0128305457	ALSTOM ZCP 06/02/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 982 013,97	EUR	0,20
FR0128305580	ALSTOM ZCP 11/04/2024	PROPRE	9 000 000,00	8 890 355,33	EUR	0,45
FR0128150242	ALSTOM ZCP 21/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 980 272,79	EUR	0,10
FR0128150655	ALSTOM ZCP 29/02/2024	PROPRE	16 000 000,00	15 874 875,33	EUR	0,81
XS2743103249	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 08/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 955 257,92	EUR	0,51
XS2743103082	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 09/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 954 129,95	EUR	0,51
XS2717295880	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 18/01/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 989 648,85	EUR	0,25

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2742448108	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 29/02/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 946 096,98	EUR	0,40
FR0128352194	AVRIL ZCP 12/01/2024	PROPRE	6 000 000,00	5 990 846,05	EUR	0,30
XS2742437671	BMW FINANCE NV ZCP 29/01/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 983 409,71	EUR	0,25
FR0128298330	COVIVIO HOTELS SCA ZCP 12/01/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 995 704,52	EUR	0,15
FR0128297498	COVIVIO HOTELS SCA ZCP 29/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 949 052,26	EUR	0,76
FR0128297688	COVIVIO HOTELS SCA ZCP 29/02/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 972 453,93	EUR	0,20
FR0128298074	COVIVIO HOTELS ZCP 08/01/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 997 028,91	EUR	0,15
FR0128114248	DANONE ZCP 22/01/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 496 313,75	EUR	0,08
XS2734745958	DEUTSCHE BANK AG ZCP 12/04/2024	PROPRE	6 000 000,00	5 931 198,13	EUR	0,30
XS2718198547	DXC CAPITAL FUNDING ZCP 09/02/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 959 980,76	EUR	0,40
FR0127847475	ELECTRICITE DE FRAN ZCP 25/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 901 493,42	EUR	0,50
XS2729664354	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 31/01/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 982 072,11	EUR	0,25
XS2741761212	ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 31/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 946 194,96	EUR	0,76
XS2610897428	HEWLETT PACKARD INT ZCP 04/04/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 942 904,08	EUR	0,25
XS2606058522	HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL CDN 25/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 900 333,73	EUR	0,50
XS2741310473	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 10/01/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 988 218,87	EUR	0,51
FR0128298009	ITM ENTERPRISES ZCP 08/01/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 991 694,84	EUR	0,41
XS2702832689	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL ZCP 09/02/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 963 257,70	EUR	0,40
FR0128119593	KERING FINANCE ZCP 24/01/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 972 484,96	EUR	0,51
FR0128205483	L'OCCITANE INTERNATIONAL SA ZCP 06/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 954 912,85	EUR	0,51
FR0128254416	LAGARDERE SA ZCP 11/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 978 614,61	EUR	0,76
FR0128193606	LOC D EQUIPEMENTS COMP GENERALE DE ZCP 06/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 924 757,80	EUR	0,50
XS2735281649	NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC ZCP 18/01/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 989 709,76	EUR	0,25
XS2735280161	NATIONAL GRID NORTH ZCP 16/01/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 985 268,34	EUR	0,41
FR0128352368	NEXITY ZCP 13/03/2024	PROPRE	7 500 000,00	7 430 963,81	EUR	0,38
XS2734745362	NOMURA BANK INTERNA ZCP 13/09/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 863 382,54	EUR	0,25
XS2702915898	NOMURA BANK INTERNATIONAL PLC ZCP 09/02/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 977 148,24	EUR	0,25
FR0128298892	ROQUETTE FRERES ZCP 12/01/2024	PROPRE	30 000 000,00	29 957 299,41	EUR	1,52
XS2606334493	SANTANDER CONSM BK ZCP 26/03/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 894 007,92	EUR	0,50
XS2662654339	SANTANDER CONSUMER BANK ZCP 29/07/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 883 021,83	EUR	0,25

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2611616728	SANTANDER CONSUMER ZCP 09/04/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 907 862,27	EUR	0,40
XS2676393296	SANTANDER CONSUMER ZCP 28/08/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 866 234,93	EUR	0,25
FR0128207265	SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 08/01/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 990 303,04	EUR	0,51
XS2729690433	SGS NEDERLAND HOLDING BV ZCP 29/02/2024	PROPRE	10 500 000,00	10 422 549,36	EUR	0,53
XS2737659487	SNAM SPA ZCP 19/03/2024	PROPRE	6 000 000,00	5 946 574,52	EUR	0,30
XS2729745781	SNAM SPA ZCP 29/02/2024	PROPRE	6 000 000,00	5 959 120,29	EUR	0,30
FR0128352186	SONEPAR SA ZCP 10/12/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 630 148,27	EUR	0,49
FR0128205095	TELEPERFORMANCE SE ZCP 29/01/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 972 234,36	EUR	0,40
XS2735853116	VATTENFALL AB ZCP 15/01/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 986 308,77	EUR	0,41
Total Interets precomptes.				375 957 716,73		19,09
Taux revisable						
FR0127265249	ALLIANZ BANQUE E3R+0.23% 03/02/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 023 274,25	EUR	0,26
FR0127006031	ALLIANZ BANQUE E3R+0.27% 27/08/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 037 881,44	EUR	0,51
FR0128037217	ALLIANZ BANQUE E3R+0.51% 26/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 012 298,89	EUR	0,25
FR0127271148	ALLIANZ BANQUE SA E3R+0.25% 17/02/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 042 380,69	EUR	0,51
FR0127152132	ALLIANZ BANQUE SA E3R+0.26% 13/12/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 008 149,27	EUR	0,51
FR0127009738	ALLIANZ BANQUE SA E3R+0.28% 13/09/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 019 589,95	EUR	0,51
FR0127582338	ALLIANZ BANQUE SA E3R+0.38% 02/09/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 002 132,67	EUR	0,51
FR0127584086	AXA BANQUE E3R+0.26% 09/09/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 031 374,89	EUR	1,02
FR0126895822	BANQUE EDEL E3R+0.35% 27/09/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 995 342,11	EUR	0,51
FR0126613019	BANQUE EDEL SNC E3R+0.46% 25/01/2024	PROPRE	5 000 000,00	5 040 805,00	EUR	0,26
FR0127891424	BANQUE FEDERAL CRED E3R+0.58% 09/03/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 013 453,05	EUR	0,51
FR0128200781	BANQUE STELLANTIS FRANCE E3R+0.52 19/03/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 006 375,41	EUR	0,25
FR0127585968	BFCM E3R+0.55% 15/09/2025	PROPRE	20 000 000,00	19 974 548,61	EUR	1,01
FR0127717173	CAISSE FEDERALE DU CREDIT E3R+0.82% 17/11/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 079 593,00	EUR	0,51
FR0127798793	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTU E3R+0.60% 9/1/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 051 555,42	EUR	0,26
FR0127664011	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUE E3R+0.70% 21/10/25	PROPRE	5 000 000,00	5 044 600,57	EUR	0,26
FR0127533760	CARREFOUR BANQUE E3R+0.65% 11/10/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 102 698,22	EUR	0,51
FR0127688531	CARREFOUR BANQUE E3R+0.65% 20/09/2024	PROPRE	5 000 000,00	5 010 509,16	EUR	0,25
FR0128305861	CARREFOUR BANQUE E3R+0.75% 28/12/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 002 600,56	EUR	0,51
FR0127738088	CRCAM ANJOU ET DU MAINE E3R+0.82% 28/11/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 053 042,92	EUR	0,51

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127739342	CREDIT MUTUEL ARKEA E3R+0.57% 01/12/2025	PROPRE	25 000 000,00	25 073 493,75	EUR	1,27
FR0127716217	EIFFAGE E3R+1.1% 15/11/2024	PROPRE	12 000 000,00	12 098 529,20	EUR	0,61
FR0127587600	EIFFAGE E3R+1.10% 15/09/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 077 291,67	EUR	0,51
FR0127815886	EIFFAGE E3R+1.2% 20/01/2025	PROPRE	6 000 000,00	6 057 393,45	EUR	0,31
FR0128296771	LA CAISSE FRDERALE OCEAN E3R+0.81% 03/11/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 075 183,28	EUR	0,51
FR0127147132	NEXITY E3R+1.45% 29/11/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 046 508,61	EUR	0,51
FR0127900498	OCEAN CAISSE FEDER DU CREDIT E3R+0.80% 27/03/2026	PROPRE	20 000 000,00	20 016 449,00	EUR	1,02
FR0127217323	ORANGE BANK E3R+0.4% 1701/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 029 944,11	EUR	0,51
FR0127151811	ORANGE BANK E3R+0.45% 09/12/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 974 190,42	EUR	0,51
FR0126864075	ORANGE BANK E3R+0.63% 24/05/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 048 953,56	EUR	0,51
FR0126780297	ORANGE BANK E3R+0.70% 12/04/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 108 974,00	EUR	0,51
FR0126815358	ORANGE BANK E3R+0.70% 22/04/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 094 996,89	EUR	0,51
FR0126816216	ORANGE BANK E3R+0.70% 26/04/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 089 984,27	EUR	0,51
FR0127059659	PSA BANQUE FRANCE E3R 0.37% 04/10/2024	PROPRE	5 000 000,00	5 045 287,46	EUR	0,26
FR0127847764	SEB SA E3R+0.90% 03/04/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 047 441,78	EUR	0,21
FR0128345149	SOCRAM BANQUE E3R+0.7% 28/11/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 039 200,08	EUR	0,51
Total Taux revisable				358 476 027,61		18,20
Total Creances negociables				806 947 153,95		40,97
Coupons						
Obligation						
XS2697966690	ING BANK NV FRN 26	ACHLIG	75,00	88 875,83	EUR	0,00
Total Obligation				88 875,83		0,00
Total Coupons				88 875,83		0,00
Total SWISS LIFE FUNDS (F) BOND ESG 6M				1 969 721 685,18		100,00

Annexe : informations SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Swiss Life (F) Bond ESG 6M

Identifiant d'entité juridique:
969500HBRGXW18D99Z87

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui Non

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> ayant un objectif social | |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____% | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Pendant la période de référence, le fonds a surperformé son univers de référence en construisant un meilleur profil environnemental, social et de gouvernance (ESG) global. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a été significativement supérieure à celle de son univers de référence (à savoir : un univers composé de trois listes d'émetteurs : 1/ liste des émetteurs monétaires dont la notation interne de crédit est élevée ou satisfaisante sur un horizon 1 mois, 2/ émetteurs de l'indice Bloomberg Euro Floating-Rate Note Total Return, 3/ émetteurs présents dans le fonds). De manière complémentaire à l'approche significative décrite ci-dessus, le fonds a également surperformé son univers de référence, sur les deux indicateurs suivants :

- Un pourcentage d'investissements dans des émetteurs qui lient la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité, plus élevé pour le portefeuille que son univers de référence,
- Une empreinte carbone (tonnes de CO₂/M€ investis, sur les scopes 1, 2 et 3) plus faible pour le portefeuille que son univers de référence.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le tableau ci-dessous présente la performance du fonds par rapport à son univers de référence ESG, sur chacun des indicateurs de durabilité pertinents au regard des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds. La source de données utilisée pour ces trois indicateurs est l'agence de notation MSCI ESG Research.

	Portefeuille	Univers de référence
Note ESG moyenne pondérée	8,1	8,0
Couverture (en % de l'encours éligible)	96,34%	92,48%
Empreinte carbone	189,50	578,07
Couverture (en % de l'encours éligible)	79,44%	80,50%
Rémunération ESG	88,40%	76,61%
Couverture (en % de l'encours éligible)	96,25%	91,00%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ces indicateurs sont une moyenne des calculs réalisés à la fin de chaque trimestre pendant la période. Le calcul est réalisé sur l'encours du fonds, après avoir retiré les instruments qui ne peuvent pas être analysés d'un point de vue ESG avec la méthodologie actuelle de Swiss Life Asset Managers France (trésorerie, produits dérivés, OPC). La note ESG est mesurée sur une échelle de 0 à 10, du moins bon au meilleur. L'indicateur "Empreinte carbone" est exprimé en tonnes de CO₂ (Scopes 1, 2 et 3) par million d'euros investis. L'indicateur "Rémunération ESG" correspond au pourcentage des investissements réalisés dans des entreprises liant la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité.

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

...et par rapport aux périodes précédentes?

Nous n'avons pas constaté d'évolution notable des indicateurs de durabilité par rapport à la période précédente, sauf une légère augmentation du pourcentage d'émetteurs qui lient la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité à la fois pour le portefeuille et pour l'univers de référence. Cette augmentation témoigne d'une amélioration des pratiques de gouvernance des émetteurs, pour renforcer la prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La Taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Produit Financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Produit Financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI, en anglais) ont été considérées avant l'investissement (à travers des critères d'exclusion et leur intégration dans le processus d'analyse) et après l'investissement (à travers le contrôle des investissements).

Plus particulièrement, les actions suivantes ont été menées :

- exclusion des émetteurs générant plus de 10% du chiffre d'affaires à partir de l'extraction du charbon thermique (PAI 1-4)
- exclusion des émetteurs soupçonnés de violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10)
- exclusion des émetteurs impliqués directement ou indirectement dans la production des armes nucléaires, des armes biologiques et chimiques, des mines anti-personnel, des bombes à sous-munitions (PAI 14)
- analyse des controverses sévères sur le plan environnemental (PAI 1-9)
- réduction de l'exposition aux émetteurs générant les plus grandes incidences négatives, selon un modèle propriétaire qui intègre notamment l'empreinte carbone des émetteurs (PAI 1-14).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la "Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité", ainsi qu'à la "Politique d'investissement responsable", disponibles sur le site Internet de Swiss Life Asset Managers France.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les 15 positions les plus importantes du portefeuille au cours de la période. Cette liste est basée sur le poids moyen des positions au sein du portefeuille à la fin de chaque trimestre sur la période.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Société Générale Paris	Finance	4.47%	France
Allianz Banque SA	Finance	4.15%	Allemagne
Orange Bank SA	Finance	4.10%	France
Banco Santander SA Madrid	Finance	3.43%	Espagne
BNP Paribas Invest 3M Sustainable	OPCVM	3.18%	Europe
Caisse Federale du Credit Mutuel Ocean COBFAV	Finance	2.92%	France
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Finance	2.64%	France
CA Consumer Finance SA	Finance	2.38%	France
Swiss Life Asset Management Swiss Life Fund F Money Market	OPCVM	2.28%	Europe
Eiffage SA	Industrie	2.10%	France
BFT Aureus ISR	OPCVM	1.91%	Europe
BNP Paribas SA Paris	Finance	1.89%	France

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Banque Postale SA	Finance	1.87%	France
Goldman Sachs Group Inc/The	Finance	1.79%	USA
Credit Mutuel Arkea SA	Finance	1.55%	France

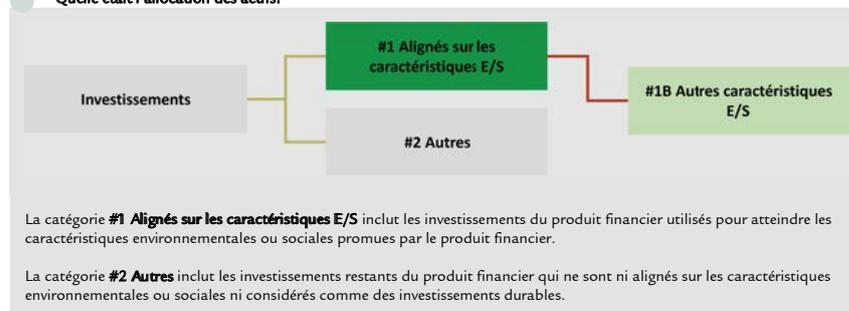
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

91,88% de l'actif du fonds était investi en moyenne dans des instruments qui intègrent des caractéristiques E/S (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cette catégorie incluait les instruments monétaires et obligataires notés d'un point de vue ESG, ainsi que les OPC ayant obtenu le Label ISR de l'Etat français.

Le fonds était autorisé à investir le reste de son actif dans d'autres placements tels que des positions de trésorerie, des produits dérivés, des titres intégrant des dérivés, ou des instruments (titres de créance, instruments du marché monétaire ou OPC) qui ne sont pas évalués d'un point de vue ESG (#2 Autres).

Les chiffres indiqués correspondent à la moyenne des calculs réalisés à la fin de chacun des quatre trimestres de l'exercice.

Quelle était l'allocation des actifs?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Poids du Sous-secteur
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE		47,53%	
	64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite		45,81%
	66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance		1,71%
	65 - Assurance		0,00%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ		1,72%	
	35 - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		1,72%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN		1,96%	
	77 - Activités de location et location-bail		1,96%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION		1,11%	
	61 - Télécommunications		0,33%
	62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques		0,01%
	63 - Services d'information		0,01%
	59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale		0,00%
	58 - Édition		0,76%
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		0,28%	
	68 - Activités immobilières		0,28%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE		4,84%	
	29 - Industrie automobile		0,04%
	30 - Fabrication d'autres matériels de transport		1,63%

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Poids du Sous-secteur
	27 - Fabrication d'équipements électriques		0,98%
	20 - Industrie chimique		0,01%
	28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.		0,71%
	10 - Industries alimentaires		0,11%
	32 - Autres industries manufacturières		0,01%
	26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		0,52%
	11 - Fabrication de boissons		0,68%
	22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique		0,00%
	21 - Industrie pharmaceutique		0,00%
	17 - Industrie du papier et du carton		0,14%
I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION		0,02%	
	55 - Hébergement		0,01%
	56 - Restauration		0,01%
H - Transports et entreposage		0,67%	
	49 - Transports terrestres et transport par conduites		0,67%
	53 - Activités de poste et de courrier		0,00%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES		1,50%	
	70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion		0,95%
	71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques		0,55%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES		2,04%	
	47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles		0,90%
	46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles		1,14%
O - ADMINISTRATION PUBLIQUE		0,01%	
	84 - Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire		0,01%
F - CONSTRUCTION		0,42%	
	42 - Génie civil		0,42%
E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION		0,02%	
	37 - Collecte et traitement des eaux usées		0,02%
Autre			37,89%
Part du portefeuille investie dans des émetteurs directement liés aux ressources fossiles		5,22%	

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE¹?

Oui:

Dans le gaz fossile **Dans l'énergie nucléaire**

complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

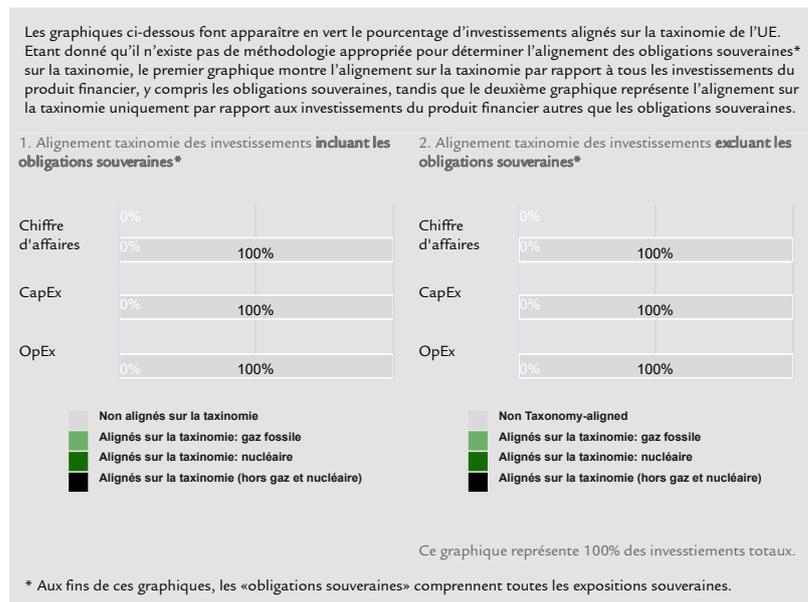
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non

1 Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements incluaient :

- des positions de trésorerie pour assurer la liquidité du fonds,
- des produits dérivés, ou des titres intégrant des dérivés, qui sont utilisés pour couvrir le portefeuille, ou l'exposer de manière temporaire,
- et des instruments (titres de créance, instruments du marché monétaire ou OPC) qui ne sont pas évalués d'un point de vue ESG, pour diversifier le portefeuille.

Ces investissements ne sont pas mesurés en fonction des critères ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les procédures de contrôle interne qui visent à assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales sont mises en œuvre par plusieurs départements : gestion du portefeuille, département des risques, audit interne. Ce dernier département est indépendant - il rapporte hiérarchiquement à un membre du Conseil d'administration du groupe Swiss Life qui n'a pas de fonction de gestion opérationnelle. Le caractère indépendant de ces départements garantit l'impartialité des contrôles effectués.



Les procédures de contrôle interne incluent notamment les vérifications suivantes :

- contrôles pré-investissement, intégrés aux outils de passation des ordres et de gestion des portefeuilles,
- contrôle quotidien des éléments contraignants décrits dans l'annexe précontractuelle.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Le prospectus du Fonds, le document d'information clé (DIC), les rapports annuels et semi-annuels peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès des bureaux du Représentant en Suisse. Une liste de toutes les transactions effectuées pour le Fonds durant la période sous revue est disponible gratuitement auprès du représentant du Fonds en Suisse.

Représentant en Suisse :

Swiss Life Asset Management AG, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich, a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) en tant que représentant en Suisse du Fonds pour l'offre et la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, des parts du Fonds en vertu de l'article 120 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

Agent payeur en Suisse :

UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, est une banque dûment licenciée selon la Loi fédérale sur les banques ; elle a été nommée Agent Payeur du fonds pour la Suisse, conformément à l'art. 121 LPCC.

Clôture annuelle du fonds : 29-déc.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/12/22 au 29/12/23 : 1 640 933 307,16

Part I **FR0010899179**

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part I pour la période du 31/12/22 au 29/12/23 : 1 613 495 865,69

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel 30/12/2022	Rapport semestriel 30/06/2023	Rapport annuel 29/12/2023
Commission de la direction de l'OPCVM	3 180 623,00	1 461 881,05	2 900 252,32
Rémunération en fonction de la performance	0,00	0,00	0,00
Commission de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation hors bonification	3 180 623,00	1 461 881,05	2 900 252,32
Total des charges d'exploitation avec bonification	3 180 623,00	1 461 881,05	2 900 252,32

TER y compris rémunération en fonction de la performance

$(2900252.32/1613495865.69)*100$

TER 0,18 %

Rémunération de la performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne

0,00 %

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Part P

FR0010914358

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,40 % TTC

Fortune moyenne de la part P pour la période du 31/12/22 au 29/12/23 : 27 437 441,47

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel 30/12/2022	Rapport semestriel 30/06/2023	Rapport annuel 29/12/2023
Commission de la direction de l'OPCVM	4 084,99	7 366,29	110 018,62
Rémunération en fonction de la performance	0,00	0,00	0,00
Commission de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation hors bonification	4 084,99	7 366,29	110 018,62
Total des charges d'exploitation avec bonification	4 084,99	7 366,29	110 018,62

TER y compris rémunération en fonction de la performance

$(110018.62/27437441.47)*100$

TER 0,40 %

Rémunération de la performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne

0.00 %

Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Part F

FR001400LFN8

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,40 % TTC

Fortune moyenne de la part P pour la période du 03/11/23 au 29/12/23 : 2 025 398,72

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/12/2022	30/06/2023	29/12/2023
Commission de la direction de l'OPCVM	N/A	N/A	790,69
Rémunération en fonction de la performance	N/A	N/A	0,00
Commission de la banque dépositaire	N/A	N/A	0,00
Autres charges	N/A	N/A	0,00
Impôts	N/A	N/A	0,00
Total des charges d'exploitation hors bonification	N/A	N/A	790,69
Total des charges d'exploitation avec bonification	N/A	N/A	790,69

TER annualisé du 03/11/23 au 29/12/2023, y compris rémunération en fonction de la performance

$$(790.69/2025398.72)*6.40*100$$

TER **0,25** %

Rémunération de la performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne

0.00 %

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n° A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex